



PROCES-VERBAL DU 6 MARS 2024

**VILLE
D'AUTERIVE**
Haute-Garonne

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 mars à 20h30

Date de convocation
28 février 2024

Le Conseil Municipal de la Commune d'Auterive, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René AZEMA, Maire

Nombre de conseillers
en exercice : 28
Présents : 25
Procurations : 3
Absent : 0
Votants : 28

PRESENTS : AZEMA René, HOAREAU Cathy, MASSACRIER Joël, TENSA Danielle, TATIBOUET Pascal, DUPRAT Monique, CASTRO Patrick, GACH Gabriel, ROBIN Philippe, BERARD Mathieu, BORDENAVE Martine, TERRIER Marie, PONTHEU Philippe, PRADERE Nathalie, ELIAS Manuel, BERNIERE Alain, BOUSSAHABA Mohammed, DELAVEAU-GUERNIER Martine, KSOURI Younès, SANS Gérard, VOISIN Nadia, GALLET Didier, SCAPIN Patrice, CAVALIERI D'ORO Patricia, OLIVEIRA Éric

REPRESENTES :

Ghislaine GALY par Martine DELAVEAU-GUERNIER
Annick MELINAT par Martine BORDENAVE
Joséphine ZAMPESE par Cathy HOAREAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Cathy HOAREAU est désignée secrétaire de séance

Monsieur le Maire

Des décisions que j'ai dû prendre sur des missions concernant le gymnase du lycée, donc il y a trois décisions. Il s'agit de la mission OPC, cabinet Exe-Garonne pour 52 512 euros hors taxe. La mission de contrôle technique ensuite et Socotec pour un montant de 19 150 euros hors taxe. La mission CSPS par la suite et BECS pour 8 316 euros hors taxe. Ce sont des missions pour la construction du gymnase, je l'ai déjà dit. C'est l'ARAC qui nous a aidés pour le choix des sociétés.

Monsieur GALLET

Juste au niveau de l'OPC, une question : quel est le taux de l'OPC et pourquoi ne l'avez-vous pas inclus dans la mission de maîtrise d'œuvre ?

Monsieur le Maire

Ils ne se sont pas sentis capables de faire cette prestation. C'est notre maîtrise d'ouvrage déléguée qui nous a conseillé de passer par une société spécialisée.

Monsieur GALLET

D'accord. Parce qu'en principe l'OPC, on l'inclut dans la maîtrise d'œuvre. Et le fait de l'inclure, souvent, le taux de la maîtrise d'œuvre OPC compris reste souvent le même. Je le négocie souvent comme ça. Ça évite de payer un OPC.

Monsieur le Maire

Nous sommes conseillés par l'ARAC là-dessus qui est notre maîtrise d'ouvrage déléguée. La question ne m'a pas été posée, en tout cas.

Madame HOAREAU

J'ai un avis un petit peu différent sur la question par rapport à ces missions d'OPC parce que finalement l'OPC est là pour s'assurer que le chantier est conduit dans des durées réalistes et suivant un planning. En fait, le maître d'œuvre fait partie de ce processus au même titre que les entreprises. Et souvent, quand il y a un OPC externe, ça permet de pouvoir aussi avoir un suivi, on n'a pas toujours en interne toutes les compétences et il n'a pas forcément les mêmes enjeux. Sur la question de la mission, quand vous le négociez c'est sûrement sur des missions sur lesquelles vous le négociez en gré à gré puisque cette mission d'OPC ne fait pas partie des missions de base de maîtrise d'œuvre, c'est une mission supplémentaire. Là, dans le cadre des marchés, ce n'est pas tout à fait la même négociation que de gré à gré. En tout cas, ça permet d'avoir un interlocuteur qui est là pour faire avancer plus vite, y compris la maîtrise d'œuvre. Sur de très gros chantiers, c'est assez souvent profitable en termes de respect des délais, ce qui est le cas sur ce chantier.

DELIBERATIONS

N°2-1/2024 Remplacement d'un conseiller municipal

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par courrier du 20 février 2024, Madame Chantal GAVA, Conseillère municipale, a présenté sa démission.

Conformément aux dispositions de l'article L270 du Code électoral, Monsieur Alain BERNIERE, candidat de la liste « AUTERIVE AUTREMENT » venant immédiatement après le dernier élu, remplace Madame Chantal GAVA.

Monsieur le Maire

On passe au point numéro un, remplacement d'un conseiller municipal. Vous avez vu qu'était apparu dans notre conseil, suite à la démission de Chantal Gava, Alain Bernière. Tu veux dire quelques mots, Alain ? Je peux parler de Chantal. Elle a fait un courrier que vous avez pu lire. Je tiens à la remercier pour son travail pour les Auterivains en particulier en tant que référente du quartier Madeleine, elle a beaucoup travaillé, et aussi pour l'élaboration du guide pratique pour lequel elle s'est beaucoup investie.

Monsieur BERNIERE

Monsieur le Maire, merci de me donner la parole afin de me présenter, suite à la démission de notre collègue conseillère municipale Chantal Gava. Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues, je profite de ce moment pour me présenter à vous à tous.

Je suis Alain Bernière, j'étais en position numéro 25 sur la liste Auterive autrement conduite par René Azéma. J'habite depuis bientôt 40 ans dans cette belle ville et certains d'entre vous m'ont croisé lors de différentes manifestations sur Auterive ou dans les environs sur les bords de terrains : foot, rugby, tennis.

Mais cette période sportive remonte déjà à quelques années. D'autres me connaissent dans le cadre de mon engagement professionnel au conseil départemental et aujourd'hui HGI-ATD. Je serais à la retraite bientôt, le 1er septembre.

Monsieur le maire m'a proposé de reprendre les attributions de madame Gava et de la remplacer aux commission finances, culture et patrimoine et au CA de l'association du cinéma en qualité de représentant de la mairie, ce que j'ai accepté.

Durant les deux années qu'il reste pour aller au terme de ce mandat, je participerai aux travaux de ce conseil en portant mes valeurs dans des échanges que j'espère sous le signe du respect de la tolérance et de la démocratie.

Dans un premier temps, je serai dans l'observation, l'écoute et l'analyse, mais j'espère aussi pouvoir apporter ma contribution au travail collectif. Je vous remercie de votre attention et je vous souhaite un bon conseil municipal.

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire
et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE

Le conseil municipal prend acte

Délibération affichée et publiée le 07/32/2024
Reçue en Sous-Préfecture le 07/03/2024

N°2-2/2024 Dénomination « Place des Arts » et « Allée des Arts » des espaces extérieurs de la Fabrique de spectacles Allégora

RAPPORTEUR : Monsieur MASSACRIER

Le Pôle Culturel souhaite donner une identité aux espaces extérieurs liant les entrées des bâtiments municipaux abritant la fabrique de spectacles Allégora et l'école de danse CC Isadora.

Afin de situer le lieu lors d'évènements, animations, actions culturelles qui y seront organisés et entamer un aménagement accueillant et cohérent, il convient de nommer les espaces :

- « Place des Arts » est proposé pour l'espace extérieur liant les lieux culturels (devant les entrées) ;
- « Allée des Arts » est proposé pour le passage menant de la rue Gambetta aux entrées des équipements Culturels.

Monsieur MASSACRIER

Cette rue, pour la situer, c'est entre la rue Gambetta jusqu'à l'entrée de l'Allégora et pour la place, c'est la petite place qu'il y a en face de l'Allégora. L'une sera dénommée Allée des arts et l'autre Place des arts.

Monsieur SCAPIN

C'est déjà bien de ne pas l'avoir nommée impasse des arts, bien que ça en soit une, on vous connaît, Monsieur Massacrier. Par contre, ça fait quelque temps qu'on vous demande si une voie, ou quelque chose comme ça, sera nommée en mémoire de Jean-Pierre BASTIANI. Je ne sais pas si vous avez réfléchi à quelque chose ou si vous allez nous proposer quelque chose rapidement.

Monsieur le Maire

Oui, on y a réfléchi. Je peux vous en parler tout à l'heure à la fin du conseil.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur
et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE

- Valide la dénomination « Place des Arts » et « Allée des Arts »

Délibération affichée et publiée le 07/32/2024
Reçue en Sous-Préfecture le 07/03/2024

N°2-3/2024 Autorisation de versement d'une avance sur subvention à l'association Cinéma et Culture Auterive

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

L'association Cinéma et Culture Auterive a sollicité la commune pour bénéficier d'une avance sur le montant de la subvention qui leur sera accordée pour l'année 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder le versement d'une avance sur la subvention 2024 comme suit :

- 12 000 €

Monsieur SCAPIN

Lors du précédent conseil, deux types de décisions avaient été prises comme celle-là pour le football et pour le comité des fêtes. Là, c'est la troisième association qui ne peut pas attendre le vote du budget. Je ne suis pas sûr que ce soit toujours comme ça. Est-ce que ça montre que ces associations sont en difficulté financière ?

Monsieur le Maire

Non, pas forcément, mais elles étalent leurs dépenses et leurs recettes sur toute l'année. Il y a du personnel à payer. Ça se comprend qu'ils aient besoin d'un peu de trésorerie avant le 30 avril. Le 30 avril, c'est déjà le tiers de l'année quand même.

Monsieur GALLET

Oui, Monsieur, j'ai une question. Vous devez avoir connaissance du Fonds CNC. Combien on dispose au titre du Fonds CNC du Centre National de la Cinématographie ?

Monsieur MASSACRIER

L'année dernière, c'était 11 000 euros.

Monsieur GALLET

D'accord. Et vous pensez les affecter où ? Vous parliez tout à l'heure d'une salle de spectacle, peut-être que le cinéma pourrait bénéficier de ces fonds.

Monsieur MASSACRIER

Contrairement à ce qui a été dit dans la dépêche, il n'y a pas cinq salles de cinéma à Auterive. Construire une salle de cinéma, ça coûte très cher.

Monsieur GALLET

Je ne parle pas de la construction, mais d'un aménagement intérieur, par exemple, l'éclairage ou autre.

Monsieur MASSACRIER

Oui, peut-être. Mais déjà, il y a les housses et les accoudoirs qui sont changés régulièrement, ça a un coût parce que c'est ignifugé. Après, il faut payer les salariés.

Monsieur GALLET

Donc aujourd'hui, il y a 11 000 euros sur le fonds CNC ?

Monsieur MASSACRIER

Le fonds CNC a été payé en juin, je crois, l'année dernière. On ne l'aura pas avant le mois de juin de cette année.

Monsieur GALLET

Vous pouvez en disposer comme vous le voulez ?

Monsieur MASSACRIER

Oui, dans les subventions de la mairie, le CNC.

Madame CAVALIERI D'ORO

Vous parlez de changement de housses, une simple suggestion, vous mettez toujours du tissu ? Il y a des tâches. Ce n'est pas toujours très propre. Est-ce que vous ne pourriez pas plutôt évoluer vers du similicuir qui se nettoie avec une éponge et qui est quand même plus propre ?

Monsieur MASSACRIER

Le tissu, c'est plus confortable, quand même.

Madame CAVALIERI D'ORO

Oui, mais enfin, il y a la propreté et l'hygiène. Quand vous vous asseyez sur un fauteuil qui est tout taché, excusez-moi, ce n'est pas très agréable.

Monsieur MASSACRIER

Il y a 50 ans, c'était en bois.

Madame CAVALIERI D'ORO

Non, mais il y a 50 ans, on est 50 ans plus tard. Il y a 50 ans, les voitures n'avaient pas d'airbag, n'avaient pas l'ABS. Je pense que nous vivons en 2024. C'est simplement sur un problème d'hygiène et de propreté. C'est tout, c'est une simple suggestion.

Monsieur MASSACRIER

Non, pas pour l'instant.

Madame CAVALIERI D'ORO

Vous ne l'envisagez pas ?

Monsieur MASSACRIER

Ou alors, on change carrément les fauteuils, mais ça reviendrait très cher.

Madame CAVALIERI D'ORO

On ne peut pas mettre une autre housse ? Ça ne peut pas se faire ?

Monsieur MASSACRIER
À la place des coussins ? Non.

Madame CAVALIERI D'ORO
Pourquoi, c'est une enveloppe ?

Monsieur MASSACRIER
Parce que la structure est complètement différente. Il faut changer tout le siège.

Monsieur le Maire
Est-ce que ça serait ignifugé aussi ?

Madame CAVALIERI D'ORO
Dans les deux cas, ça serait ignifugé.
Mais en fait, ça serait peut-être un investissement qui serait moins coûteux à long terme, et surtout plus propre pour les gens qui s'assoient dessus.

Monsieur MASSACRIER
On retient votre idée. On en discutera avec le CA du cinéma.

Madame CAVALIERI D'ORO
C'est une simple suggestion, je l'ai bien dit.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire
et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE**

- Accorde le versement d'une avance sur la subvention 2024 comme suit :
 - 12 000 €

***Délibération affichée et publiée le 07/32/2024
Reçue en Sous-Préfecture le 07/03/2024***

N°2-4/2024 Débat d'orientation budgétaire

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rendant obligatoire le Rapport d'Orientation Budgétaire dans les villes de 3500 habitants et plus ;

Vu l'article 22 du règlement du Conseil Municipal précisant les conditions dans lesquelles se déroule ce débat ;

Le Conseil municipal est invité à examiner les orientations budgétaires pour l'année 2024, lesquelles sont retracées dans les documents qui lui ont été communiqués, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (article L.2121-12).

Monsieur le Maire

On arrive au débat d'orientation budgétaire. Je ne vais pas vous parler de toutes les pages, je vais essayer de balayer un peu tout. Et puis, si vous avez des questions, si vous le voulez bien, vous les notez, vous me les poserez à la fin. D'abord, sur les propos introductifs.

Ce que je voudrais retenir encore, c'est toujours pareil que l'augmentation de la population, le passage des 10 000 habitants, c'est à la page trois, nous a fait perdre 500 000 euros par an pour la commune. Nous fournissons des efforts sur tous les plans, même sur le plan des ressources humaines. Nous avons poursuivi la montée en compétences, les mobilités internes, tout en stabilisant les effectifs. Pour les investissements stratégiques, il y a surtout le lancement du programme du gymnase du lycée.

On constate quand même qu'Auterive va bénéficier, dans les trois prochaines années, de près de 70 millions d'euros d'investissements publics, en plus des investissements de la commune, par la Région pour le lycée, le département pour l'accès au lycée et le rond-point, Réseau 31 pour la station d'épuration, la CCBA pour la piscine couverte. Tout ça fait dans les 70 millions d'euros d'investissements qui vont être sur la commune d'Auterive. On souhaite qu'Auterive reste une ville attractive et qu'elle bénéficie de la même qualité de services que d'autres communes.

On va passer directement à la page 10. À la page 10, on peut voir les mesures de la loi de finances. Elle nous propose une augmentation des bases de 3,9 %. Ce qui veut dire que cette réévaluation des valeurs locatives fera que, en particulier, le foncier bâti pour les propriétaires sera augmenté de 3,9 % en fonction de l'augmentation de ces bases. Sur la page 12, sur la dotation globale de fonctionnement du bloc communal, l'État propose un abondement à la hauteur de 320 millions d'euros, dont 148 millions qui vont porter sur la dotation de solidarité urbaine qui nous concerne.

On va voir si nous allons avoir une petite augmentation de notre dotation de solidarité urbaine. Sur la page 13, je voulais simplement vous faire remarquer qu'on est concernés par la dotation pour la délivrance des titres sécurisés

Nous avons 11 000 euros de dotation en 2022 et nous avons 19 000 euros en 2023. Il faut féliciter nos agents d'accueil pour leur travail et nous avons beaucoup de remarques sur la qualité de leur accueil. Donc c'est très bien.

Sur les recettes de la commune, je vais vous embêter parce que je vais passer directement à la page 29. Ne vous inquiétez pas, je ne vais pas sauter toutes les autres, j'y reviendrai. Simplement, pour la progression de l'épargne entre 2021 et 2023, je parle de progression, vous l'avez remarqué, c'était plutôt une progression négative. Vous voyez en 2021 en fond de tableau : épargne nette : 787 000 euros. En 2022, 5 997 euros. On a subi toutes les baisses de dotations et des augmentations de charges d'électricité et gaz.

On continue sur 2023 en terminant avec une épargne négative très importante. Il faut la relativiser un petit peu. Il y a 300 000 euros là-dessus qui sont imputables quand même dans nos dépenses de fonctionnement au remboursement anticipé de l'emprunt structuré. En fait, sans ça, ça ferait au lieu de - 700 000, ça ferait quand même - 400 000. Ça veut dire qu'il faut absolument réagir. La seule solution pour réagir, malheureusement, c'est d'augmenter

l'impôt. Et le seul impôt qu'il nous reste, c'est le foncier bâti, c'est ce que je vais vous proposer. Je reviens à la page 16.

Vous voyez sur la page 16 le tableau du fond, on a une progression des taxes foncières et d'habitation qui, jusqu'en 2023, ne dépendaient pas de nous, mais ne dépendaient que de l'État. Je vous propose une augmentation en 2024 qui se monterait à 12,87 % : 3,9 % pour l'augmentation des bases et 8,8 % pour l'augmentation du taux.

On verra plus tard. C'est une augmentation de quatre points du taux que je vous propose. On peut remarquer aussi dans ce tableau qu'il y a une baisse importante dans les autres ressources fiscales, puisqu'on avait 818 000 euros en 2022 pour seulement prévus 575 000 euros en 2024. Ça vient en particulier des droits de mutation, puisqu'il y avait beaucoup de ventes en 2022 et on a eu 570 000 euros de droits de mutation. Nous n'avons plus que 427 000 en 2023. Je prévois encore 400 000 en 2024.

Sur la page 17, il faut dire que X égal 10. J'ai laissé des X, c'était la nostalgie.

Page 19, il y a le récapitulatif de la fiscalité directe. On retrouve en fin de tableau, la première ligne de tout à l'heure, on a 5 929 160 euros pour 2024. À la page 20, on retrouve la dotation de fonctionnement. Vous pouvez voir dans le petit tableau du bas que ça ne bouge pas beaucoup sur les deux premières lignes. Quand on voit la troisième ligne, quand la population est passée à plus de 10 000 habitants, on a gardé encore une partie de la dotation de solidarité rurale en plus de notre dotation de solidarité urbaine qui ne s'est pas retrouvée en 2022, 2023 et 2024. Vous voyez que même avec les petites augmentations qu'il y a par ailleurs, entre 2021 et 2024, on se retrouve avec une dotation de l'État inférieure de plus de 300 000 euros. Par rapport à 2021, malgré les petites augmentations par ailleurs, on a perdu encore 300 000 euros.

On a le FPIC à la page suivante. Lui, pour l'instant, il n'évolue pas.

On arrive à la synthèse qui est en page 22. Vous voyez que, globalement, on propose des recettes en augmentation de 4,73 % par rapport à 2023.

Malgré l'augmentation du plus de 12 % du foncier bâti, il ne reste que 4,7 %. En page 23, je vous propose de regarder le camembert. Sur ce camembert, on voit que la grosse partie, bien sûr, c'est la fiscalité directe locale, qui est près de 70 %. Et les aides de l'État là-dessus ne représentent que 22 %.

On va passer aux dépenses. Dépenses réelles de fonctionnement, on est sur la page 24. On voit que malgré tout ce qui s'est passé en 2023, on a une augmentation simplement par rapport à 2022 de 2,75 %, qui était inférieure à l'inflation. Sur 2024, on va proposer une augmentation de l'ordre de 2,34 % qui sera aussi inférieure à l'inflation.

On restreint quand même au niveau de nos dépenses de fonctionnement, on essaie de se serrer un peu la ceinture. Sur la page 25, on a regroupé sur cette page les dépenses de fluides. Les dépenses de fluides, en énergie, électricité, chauffage urbain, on propose une baisse par rapport à ce qu'on a dépensé en 2023. J'espère que les ombrières commenceront à fonctionner un peu, donc on aura moins de dépenses.

Et espérons que les tarifs ne vont pas nous faire du yo-yo. On propose en dépenses de fluides

une diminution de 2 % en 2024 par rapport à 2023 alors qu'on avait des augmentations importantes. En 2022, c'était 24 %. En 2023, c'était 21 %. Il est temps que ça s'arrête. Sur les charges de personnel, là aussi, on a des augmentations importantes en 2022-2023. Augmentation du point d'indice, augmentation de la prime, progression logique des carrières, GVT, ça faisait 5,76 % en 2022, 4,5 % en 2023.

On propose simplement de réduire à 2 % l'augmentation entre 2023 et 2024. À la page 27, c'est la synthèse, et on propose une stabilisation des dépenses, puisqu'on affiche -0,5 % sur notre tableau.

L'endettement de la commune. L'endettement de la commune est aussi stable, et comme le nombre d'habitants augmente, la dette par habitant se maintient ou est en baisse. Entre 2022 et 2023, il y a une petite augmentation qui est due à l'emprunt qu'on a dû faire pour rembourser de façon anticipée l'emprunt structuré, à 300 000 € de plus qu'en 2022.

Et en 2024, si on arrive à suivre cette ligne-là, en empruntant 1 million, en remboursant 866 000 euros, on peut se retrouver avec 134 000 euros de plus en dette en 2024, mais ça, on ne sait pas encore, ça dépendra de l'emprunt réel qu'on fera. La page 29, on avait commencé par ça, je ne vais pas la reprendre.

La page 30, on retrouve tous les investissements et le plan pluriannuel d'investissement qui figure dans cette page-là. C'est important de désigner la piste cyclable, le gymnase du lycée, d'autres infrastructures, la rénovation de l'école Zola, les toilettes publiques.

C'est tous les projets qu'on connaît et qui sont étalés sur les années suivantes. Et dans le prochain budget, on proposera une révision des AP/CP pour ajuster les crédits de paiement et éventuellement les montants, les autorisations de programmes s'il y a eu des changements. Sur la page 31, sur dépenses d'investissement, recettes d'investissement, on voit qu'on a un montant de dépenses d'investissement avec les restes à réaliser de 6 800 000 euros, en particulier 5 496 000 sur les dépenses réelles. On a 866 000 euros de remboursement de dette, des dépenses d'ordre de 271 807€. C'est surtout les travaux en régie qui figurent ici en dépenses d'investissement et qu'on retrouve en recettes de fonctionnement.

Sur les recettes, on a des subventions importantes, 2 234 000, on a la FCTVA, on a les autres ressources, c'est la taxe d'aménagement plus les ventes prévues, en particulier la trésorerie et la Maison Loumaing qui sont comptées là-dedans.

Les recettes d'ordre, 510 000 euros, ce sont les amortissements qu'on trouve ici en recettes d'investissement et qu'on trouvait aussi en dépenses de fonctionnement. Et l'autofinancement avec l'excédent reporté qu'on verra quand on aura finalisé le CA, qui est de 534 000 euros, plus le virement du fonctionnement à l'investissement qui figure là-dedans, qui va être de l'ordre de 1 800 000 euros. Et les restes à réaliser 344 000, qu'on verra aussi en votant le CA.

Sachant que là, on ne s'engage pas exactement sur le budget de 2024 encore, il est encore un peu en construction, donc il y a des choses qui vont peut-être évoluer entre le débat et le vote du budget qui aura lieu le 10 avril.

Sur la page 32, figurent les ratios de la commune. Là, je n'ai pas grand-chose à en dire. Avec l'explication de tous les ratios qui figurent à la page 33.

Monsieur GALLET

Vous présentez un débat d'orientation budgétaire qui, bien que peu surprenant, est assez désastreux. Vous vous en rendez compte ? Effectivement, avec une épargne nette négative en 2023 de 712 501. Pas de surprise avec l'emballement des dépenses dont on vous avait averti à de multiples reprises. L'emballement exagéré. L'endettement, n'en parlons pas, 8,5 millions d'euros prévus sur 2024, soit 830 euros d'endettement par habitant. Une fiscalité qui, depuis trois ans, 2022, c'est l'emballement, n'en parlons pas. Plus de 3 % en 2022, plus de 7,1 % en 2023 et maintenant on part sur 12,87 % en 2024. Surprise, il n'y en a pas, vu que c'était prévisible. C'est un préambule aux questions qui viendront par la suite.

Monsieur OLIVEIRA

Oui, je note aussi dans les dépenses d'équipement que finalement toutes les dépenses engagées ne seront pas couvertes à la fin de votre mandat, ce qui restera en 26 et en 27 des sommes, déjà.

Monsieur le Maire

Oui, mais il y aura des travaux aussi.

Monsieur OLIVEIRA

Oui, c'est sûr, mais elles ne seront pas financées. Ensuite, la capacité de désendettement de 2022 à 2023, elle a fait un bond, puisqu'en 2021, elle était à 4,7. En 2022, elle est à 8,7 et on atteint le triste résultat en 2023 de 31,8. C'est sûr que comme mon collègue, je me pose des questions. Est-ce que les actions correctives seront suffisantes pour corriger tout ça ? C'est mon interrogation. Avec une épargne nette négative, ça veut dire qu'il n'y a pas de sous dans les caisses. On finance en partie grâce à l'emprunt.

Monsieur le Maire

Je ne peux pas dire que je ne suis pas d'accord avec vous, parce que moi, cette épargne nette, ça me fait très mal.

Monsieur OLIVEIRA

Ça nous fait très mal aussi.
On attend de voir le budget primitif.

Monsieur le Maire

On a perdu 393 000 euros de dotation de l'État. On a perdu 100 000 euros, puisqu'on paye pour le centre aquatique 100 000 euros par an pendant 4 ans. On a perdu 150 000 euros, parce qu'on n'a plus le droit à la cantine à 1 euro quand on a passé 10 000 habitants. On n'a plus le droit à être aidé pour la cantine à 1 euro. Donc, ça faisait 150 000 euros. Tout ça, ça s'est rajouté. J'ai cru que je pouvais tenir en 2022 et ne pas augmenter les impôts. Et là, je me rends compte que je suis étranglé.

Monsieur OLIVEIRA

Oui, mais ça, j'avais compris qu'on était étranglés. Je crois qu'anticiper cet étranglement était possible

Monsieur le Maire

Anticiper, ça veut dire que j'aurais dû augmenter les impôts en 2022. Oui, mais je n'ai pas voulu le faire.

Monsieur OLIVEIRA

Vous pouvez baisser les dépenses plutôt que les gens prennent 13 % dans la figure en 2024. Surtout ceux qui sont propriétaires.

Madame Cavaliéri d'Oro.

De toute façon, à la fin, je vous ferai un résumé. Mais là, je ne peux qu'être interpellée par ces augmentations d'impôts. C'est toujours les mêmes, bien évidemment, sur lesquels ça va tomber, à savoir les entreprises.

Monsieur le Maire

Non, les propriétaires.

Madame CAVALIERI D'ORO

Non. Vous allez les augmenter aussi, les entreprises. Vous allez être obligés d'augmenter les charges sur eux.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas du tout d'argent qui est versé des entreprises. Ça va à la communauté de communes.

Madame CAVALIERI D'ORO

Vous recevez quand même du fiscal, du foncier d'entreprises.

Monsieur le Maire

Ne mélangez pas les choses, madame Cavaliéri d'Oro.

Madame CAVALIERI D'ORO

Mais est-ce que vous ne recevez pas du foncier de la part des entreprises, de la part des agriculteurs, de la part des entreprises ? Il y a du foncier quand ils sont propriétaires.

Monsieur le Maire

Vous avez remarqué qu'il n'y a pas d'augmentation de la taxe sur le foncier non bâti. Il n'y a pas d'augmentation de cette taxe.

Madame CAVALIERI D'ORO

Ça, c'est pour les agriculteurs. Pour le reste, c'est bâti.

Monsieur le Maire

La contribution foncière des entreprises, ce n'est pas la commune qui la touche, c'est la communauté de communes.

Madame CAVALIERI D'ORO

Même quand c'est situé sur Auterive ?

Monsieur le Maire

Évidemment. Oui, mais renseignez-vous un peu.

Madame CAVALIERI D'ORO

Excusez-moi, monsieur, je ne peux pas avoir vos compétences. Je ne suis qu'une pauvre femme. Je n'ai pas vos grandes compétences.

Monsieur le Maire

Vous avez assisté à une dizaine de formations dans l'année.

Madame CAVALIERI D'ORO

Je reviendrai simplement à une chose. C'est que vous ponctionnez toujours les mêmes. Vous continuez à faire venir une population de... Je le dirai, j'ai le droit de le dire, et je m'exprimerai, toujours de population que les autres ne veulent plus d'ailleurs, entre parenthèses.

Monsieur le Maire

Arrêtez avec ça, c'est faux.

Madame CAVALIERI D'ORO

Ça, Toulouse vous les redonne. Muret vous les redonne. Je ferai la conclusion après, mais je suis quand même interpellée par ces augmentations que vous faites. Honnêtement, je ne sais pas comment vous pouvez regarder dans les yeux vos administrés qui ne sont pas forcément riches, qui ne sont que des petits propriétaires pour certains, qui n'ont pas de gros salaires. Comment vous pouvez les regarder en face et aller vous gargariser lors des vœux de vos différentes futures inaugurations. Parce que ça va nous coûter cher, il ne faut pas croire. La station d'épuration, vous avez vendu au Réseau 31. Et résultat, c'est encore les administrés qui vont payer plus cher l'eau, etc. Je suis vraiment interpellée par cette façon de continuer des investissements, de saigner une population qui n'est pas riche. Franchement, ça m'interpelle beaucoup, monsieur. Surtout que vous avez une sensibilité de gauche. J'en ai terminé.

Monsieur SCAPIN

Merci de me donner la parole. Ça mérite un peu de s'étendre sur ce rapport. Il y a eu du travail qui a été fait par les services. On a passé du temps à l'éplucher. Mais la conclusion est la même. On est tous déçus. Je comprends votre déception. Et surtout, tous les électeurs qui ont cru qu'on n'augmenterait pas les impôts pendant tout le mandat, qui était quand même une promesse.

Monsieur le Maire

Oui, c'est vrai. Je reconnais.

Monsieur SCAPIN

Comme vous, on a passé très vite tout ce qui est macro, le budget des États-Unis.

Tout ça, on a passé. On s'est intéressé à partir de la page 10 à tout ce qui est fiscalité locale, puisque c'est ce qui nous intéresse. Sur la dernière colonne, on parle d'exonération sur la taxe foncière de 15 ou 20 ans de plus pour des logements sociaux qui feraient des travaux

d'aménagement. C'est une possibilité pour la commune, d'après le rapport, d'exonérer ces logements de taxe foncière pendant 15 ou 20 ans de plus. Est-ce que cette décision va être prise ?

Monsieur le Maire
Pas pour l'instant.

Monsieur SCAPIN
Pas pour l'instant. La même pour les logements destinés à l'habitation, pour des logements privés, est-ce que ça va être un choix de la commune d'exonérer des logements de taxe foncière pendant...

Monsieur le Maire
On pourra en discuter, mais de mon point de vue, non.

Monsieur SCAPIN
OK. Ensuite, on fait référence à des associations foncières pastorales. Est-ce qu'il y en a sur Auterive ?

Monsieur le Maire
Non.

Monsieur SCAPIN
Ce n'est pas un sujet. Le quartier prioritaire de la ville, ce n'est pas un sujet non plus. D'accord. Ensuite, on parle de la gestion des ordures ménagères dans le rapport. Même si c'est la communauté de communes qui le gère, on peut dire qu'on ouvre la possibilité à certaines conditions de ne pas instituer la part incitative de la TEOM sur le territoire de certaines communes. Est-ce qu'on est concernés et est-ce que ça sera le cas ?

Monsieur le Maire
Pour l'instant, il y a une part incitative qui est prévue. Maintenant, je ne sais pas quand elle sera mise en place.

Monsieur SCAPIN
Donc on ne rentre pas là-dedans ?

Monsieur le Maire
Non.

Monsieur SCAPIN
OK. Après, j'ai bien compris qu'on parle des communes d'Île-de-France qui peuvent être concernées par le contexte olympique. Je ne pense pas qu'ils passent par Auterive.

Monsieur le Maire
Mais on est quand même concernés plus ou moins, parce que, par exemple, la Route d'Occitanie qu'on avait accueillie il y a deux ans ne se déroulera pas cette année, parce qu'à cause des Jeux olympiques, ils n'ont plus assez de gendarmes pour assurer le circuit. Et la flamme va arriver à Rieux-Volvestre, ce n'est pas loin.

Monsieur SCAPIN

Elle n'est pas loin. Ensuite, on parle de toutes les communes nouvelles, mais je crois que ce n'est pas notre cas. Il y a tout un paragraphe sur d'autres dotations, soutien aux aménités rurales. Est-ce qu'on est concernés par cette dotation ?

Monsieur le Maire

On n'est pas concernés par grand-chose là-dessus, c'est sûr. On est concernés, par contre, par les règles d'équilibre budgétaire.

Monsieur SCAPIN

On était concernés par ce que vous avez dit pour la dotation sur les titres sécurisés ?

Monsieur le Maire

Oui, voilà.

Monsieur SCAPIN

Oui. Après, il y avait dotation particulière relative aux conditions d'exercice des mandats locaux. Une extension aux communes de moins de 10 000 habitants, mais comme on est à plus de 10 000, on était déjà concernés. Ça, c'était pour la première partie. Ensuite, sur la page 17, on va à la recherche de ressources.

Monsieur le Maire

Oui, mais on en a trouvé. Vous avez vu, à la page 30, qu'on en avait pas mal déjà des ressources.

Les subventions. À la page 30, on a vu qu'il y avait déjà pas mal qui avaient été trouvés quand même. Entre les fonds verts, la région, le département.

Monsieur SCAPIN

Je me posais la question sur la page 17. Vous parlez de la politique d'achat modifié avec un nouveau process d'achat améliorant fortement la traçabilité. Je me demandais en quoi cela pouvait générer des économies sur un budget ?

Monsieur le Maire

Oui, en faisant attention à tout, on arrive à faire des économies.

Monsieur SCAPIN

La politique de gestion des bâtiments où on partage votre point de vue avec beaucoup de bâtiments, c'est cher à entretenir. On se repose encore la question pourquoi nous avons acheté à l'époque, il n'y a pas si longtemps, deux bâtiments dans la rue Charles de Gaulle. C'est des questions qu'on se posait et on a la réponse maintenant. Ensuite, je suis agréablement surpris. En tout cas, c'est très agréable de lire qu'on va faire une démarche pour analyser les finances de la commune.

Monsieur le Maire

Cette démarche, elle est déjà faite. Pour la prospective, vous avez besoin encore des résultats de 2023, ils ne vont pas être déçus.

Monsieur SCAPIN

Oui, mais on ne savait pas qu'elle était faite, cette étude.

Monsieur le Maire

C'est une étude qu'on fait avec notre comptable. Normalement, c'est une suite suivie par la comptable de Muret.

Monsieur GALLET

Est-ce que vous portez cette démarche incluant une analyse rétrospective et une analyse prospective à partir des données du budget prévisionnel, si elle est achevée ? Si cette analyse n'est pas achevée ? Celle de l'an dernier, vous l'avez ?

Celle de l'an dernier, on pourrait l'avoir ? C'est la première année que vous faites une analyse ?

Madame HOAREAU

En fait, on a sollicité la DGFIP, notamment le conseiller aux collectivités locales de la DGFIP, pour faire un accompagnement particulier. Ils font l'accompagnement ordinaire des collectivités, mais on peut leur demander de faire un appui particulier. C'est cet appui particulier dont on parle. Les études rétrospectives, chaque année, sont faites avec la DGFIP. On avait, chaque année, la comptable qui, normalement venait. Mais là, c'est un appui un peu plus important qui a commencé en 2023. On leur a fourni tous les éléments déjà posés et on en a discuté ensemble. Il leur manque l'analyse des CA 2023 pour pouvoir nous accompagner dans la prospective. C'est vraiment cet accompagnement particulier.

Monsieur GALLET

C'est ce qu'on vous avait demandé, il y a deux ans : faire faire une analyse prospective par l'ATD. Visiblement, le Conseil départemental, vous ne leur faisiez pas confiance. Moi avec l'Agence technique départementale du Conseil départemental, je n'ai jamais eu de problème.

Je trouve que les gens sont aussi compétents que ceux de la DGFIP. Je suis content de m'apercevoir que notre demande, faite il y a deux ans, vous conduit aujourd'hui à une obligation de faire cette analyse.

Si on pouvait l'avoir, quand elle serait faite, on vous en remercierait. Pour aller aussi dans le sens de Patrice, je ne suis qu'un simple universitaire. Je n'ai pas fait l'ENA, je n'ai pas fait Polytechnique. Peut-être l'IRA, j'aurais pu le faire.

Mais c'est vrai que quand je lis les dix premières pages du rapport, je ne comprends pas grand-chose : les contrecoups et restrictions monétaires, la maintenance d'une croissance à l'échelle globale, la Banque mondiale table sur une croissance, il y a des contradictions sur la croissance de la Banque mondiale, le resserrement monétaire, les courbes avec à nouveau le FED qui est reposé, le LFI 2024 relatif aux collectivités, l'IPCH, le dispositif de quartier prioritaire, les aides FFR qui auraient remplacé les aides RR. Ensuite, on évoque l'économie japonaise, les dotations...

Monsieur le Maire

Oui, mais on a l'obligation de présenter ça.

Monsieur GALLET

Non, il n'y a pas d'obligation de présenter ce qui se passe aux États-Unis et au Japon pour en arriver au budget de la commune.

Monsieur le Maire

Monsieur Gallet, je vous ai présenté ce que je devais présenter et je ne me suis pas étalé sur ces dix premières pages. C'est évident. Si ça vous fait plaisir d'en parler, allez-y.

Monsieur GALLET

Je ne sais qui comprend grand-chose dans tout ça.

Monsieur le Maire

Vous n'en savez rien.

Monsieur GALLET

Enfin, je voulais aussi l'analyser et vous le dire. Au niveau des dotations de compensation et de solidarité, elles continuent de baisser ?

Monsieur le Maire

La dotation de compensation ne baisse plus, mais elle est améliorée petit à petit.

Monsieur GALLET

Que dire ? Il y en a tellement à dire qu'on ne peut plus rien dire. Plus de 20 % d'augmentation de l'impôt, un endettement à hauteur de ce qu'on vient de dire.

Monsieur le Maire

Je suis très malheureux d'arriver là, du fait des baisses de subventions de l'État que je n'arrive plus à compenser. Ma seule solution, vous le savez très bien, il n'y a pas d'autre solution, c'est d'augmenter le foncier bâti. Les communes sont restreintes à cette possibilité, vous le savez comme moi.

Monsieur GALLET

Gouverner, c'est prévoir. On vous l'avait dit il y a deux, trois ans. De la même façon, mettre le repas à 1 euro, on vous avait dit qu'il y aurait un boomerang, on l'a, le boomerang. Qu'est-ce que vous voulez qu'on dise ? Les bras ne nous en tombent plus, finalement.

Monsieur OLIVEIRA

Je vais dire juste une chose, ça sera rapide. Pour le ROB, c'est normalisé. J'ai regardé sur Internet, pour n'importe quelle commune, les dix premières pages sont aussi soûlantes que les nôtres. C'est comme ça, il faut l'accepter.

Madame CAVALIERI D'ORO

Je rejoins aussi ce qu'il a dit, mais ce n'était pas ce que je voulais dire. Monsieur Gallet parle beaucoup d'analyse prospective et rétrospective. Je voulais simplement dire que cette demande, je crois, a été faite par l'ensemble de la majorité. Je l'ai demandée, on pourrait la retrouver, il a fait cette demande aussi. Mais rendons à César ce qui est à César. Ça fait quand même assez longtemps qu'on demande, au niveau de l'opposition, cette analyse rétrospective

et prospective que vous ne souhaitiez pas faire à l'époque. J'avais proposé l'ATD ou tout autre organisme. J'en ai terminé.

Monsieur GALLET

Le 1259 fiscal, vous ne l'avez pas reçu ?

Monsieur le Maire

Non.

Monsieur GALLET

Est-ce que vous avez connaissance, dans le cas des ressources fiscales indépendantes des taux votés en 2003, de l'effet du coefficient correcteur par rapport à la TH ?

Monsieur le Maire

Pour l'instant, je garde le même coefficient que celui qui a été annoncé.

Monsieur GALLET

Est-ce qu'il est positif pour la commune ou pas, ce coefficient ?

Monsieur le Maire

Ce coefficient est de 0,98, vous le savez parce que ce n'est pas nouveau. C'est la troisième année qu'il est inférieur à 1 notre coefficient.

Monsieur GALLET

D'accord, donc le produit, vous ne l'avez pas.

Monsieur le Maire

Le calcul qu'on a fait là, c'est en tenant compte de ce coefficient correcteur. Vous avez la page 19, Monsieur Gallet, troisième ligne du tableau, coefficient correcteur : 0,98. Vous n'avez pas bien étudié votre dossier, Monsieur Gallet.

Madame HOAREAU

Oui, ça fait 10, pour le coup, c'est la même chose. Je voulais juste rebondir par rapport à cette remarque concernant les dix premières pages. Franchement, je trouve ça assez étonnant. Je voudrais remercier les services qui sont obligés de se plier à cet exercice. Contrairement à vous, je trouve assez intéressant de resituer toujours les choses dans le contexte global. Et je suis assez étonnée que certains termes, vous ne les connaissiez pas. C'est ainsi, mais je pense que, quand on s'intéresse aux finances locales ou quand on travaille dans ce domaine, ce sont des termes que l'on connaît. Et c'est vrai que c'est lourd, pour les services, de réaliser ce rapport de la loi de finances, mais ça s'intitule comme ça, ça ne s'intitule pas Éléments pour Auterive.

Ce sont des éléments généraux qu'il faut recontextualiser et ce n'est pas inintéressant quand même de se pencher sur ce qui se passe dans le monde, Auterive n'étant pas le centre du monde. Je voulais rajouter un point qui, lors de ce débat, a un peu disparu et que je pense important : on a fait un choix lourd de conséquences en 2023 de racheter un emprunt toxique. Effectivement, il a une part aussi importante dans ce résultat de 2023, qu'il ne faut pas négliger.

Il a une part sur le fonctionnement, sur l'investissement. C'est vrai que ce choix a été fait, ce qui correspond à peu près à la moitié de cette épargne nette négative. Il a été fait pour éviter des effets plus importants à long terme. Je pense qu'on peut, dans le débat que nous tenons, le prendre en compte et se dire qu'il y a quand même cet événement en 2023 qui n'est pas négligeable et qu'on ne se concentre pas aux chiffres que dans leur globalité, c'est intéressant aussi d'entrer un peu dans le détail.

Et peut-être parce que vous ne l'avez pas citée tout à l'heure, la question des recettes sur les dépenses d'équipement, ça intéresse tout le monde, en 2024, cela devrait représenter plus de 2 millions d'euros. Alors c'est sûr, vous parliez tout à l'heure d'un engagement du maire sur le taux, c'est son engagement. Et nous savons tous, dans cette équipe municipale, ô combien, le fait de ne pas pouvoir maintenir l'engagement qui avait été pris en 2020 de ne pas augmenter le taux d'imposition communale. J'aimerais bien, quand vous parlez des finances et de la fiscalité, que vous fassiez systématiquement le distinguo entre l'augmentation des bases qui est subie par tout le monde sur le territoire français et les augmentations de taux.

Nous avons tenu depuis 2018 en n'augmentant pas les taux communaux. J'aimerais bien que vous l'exprimiez, que vous ne globalisiez pas à chaque fois ce taux d'imposition. C'est quand même important pour la clarté des débats. L'an dernier, nous aurions pu discuter de cette augmentation des taux, qui était dans un contexte très inflationniste. Beaucoup de communes ont d'ailleurs été amenées l'an dernier, en plus des bases à plus de 7 %, à augmenter les taux communaux. Le maire nous avait proposé l'an dernier de ne pas renchérir cette augmentation importante des bases par une augmentation de taux. On ne peut pas le tenir cette année, effectivement. On verra de toute façon les chiffres définitifs au moment du débat lui-même sur le budget, puisque nous n'avons pas encore toutes les recettes. Il faudra quand même qu'on tienne ce débat. Mais ignorer cet accident, c'est pour le coup quelque chose qui me semblait important de remettre en évidence.

Monsieur GALLET

Juste à titre d'observation, à qui profite l'augmentation des bases en termes de produit ? Est-ce que le produit de l'augmentation des bases va ou pas sur le budget de la commune ? La réponse est oui.

Monsieur le Maire

Mais Monsieur Gallet, ça suit l'inflation. Vous savez très bien que les dépenses de la commune suivent aussi l'inflation. Ce n'est qu'un rattrapage.

Monsieur GALLET

Lorsqu'on veut atténuer l'effet bases lorsqu'elles augmentent de façon conséquente, on diminue le taux.

Monsieur le Maire

Mais quand on a les moyens, Monsieur Gallet. Je suis d'accord avec vous. Si j'avais les moyens, je le ferais et j'espère qu'avec ce redressement, on pourra rebaisser le taux au cours des années suivantes, on verra. Pour l'instant, on est mal. Reprenons par le tableau qui est à la page 25 : entre 2021 et 2022, 24,55 % d'augmentation ; entre 2022 et 2023, 21,65 %. Il faut bien qu'on les absorbe, ces augmentations.

Monsieur SCAPIN

Je voudrais rebondir rapidement sur les propos de madame Hoareau. Sur la première partie macro, on passe vite, mais je me rends compte que monsieur le maire, dans sa présentation, est passé vite aussi. Ça montre bien que ce qui nous concerne le plus c'est Auterive. Sur tous les termes qui sont employés, dans cette assemblée, il y a quelques spécialistes, mais je considère que tous nos débats doivent être accessibles à tout le monde. Donc, tous les termes hyper-techniques, on pourrait, certains, en balancer dans notre domaine, mais c'est quand même plus intéressant que les termes financiers et fiscaux soient expliqués à tout le monde.

Je ne suis pas sûr que si on pose des questions précises à n'importe quel membre de la salle, il saura nous répondre. Ensuite, autre point sur la pirouette de monsieur le maire, que je trouvais sympathique au début avec le X qui devient un 10 parce que c'est un chiffre romain, au bout d'un moment, il faut arrêter de nous prendre pour des lapins de trois semaines.

Enfin, autre sujet, les actions que peut faire le Conseil municipal pour améliorer la situation financière : effectivement, il y a la possibilité d'augmenter les impôts, c'est le choix qui a été fait ; il y a aussi, c'est ce qu'on demande depuis quelque temps, d'être un peu plus soft sur nos dépenses d'investissement, notamment, et de maîtriser ces dépenses. Merci.

Monsieur le Maire

L'épargne nette ne dépend pas des dépenses d'investissement, c'est juste le fonctionnement. La seule chose pour laquelle l'investissement est concerné, c'est par le remboursement du capital d'emprunt. Et ce capital, vous pouvez remarquer qu'il ne bouge pas d'une année sur l'autre.

Monsieur OLIVEIRA

Une simple question. Est-ce qu'on a d'autres emprunts toxiques, par curiosité ?

Monsieur le Maire

On n'en a plus. Ça nous a coûté un bras, aussi.

Madame HOAREAU

J'ai bien aimé l'expression « les lapins de trois semaines », mais j'ai une certaine capacité auditive, notamment j'ai une oreille très fine, et je me suis permis de rebondir sur le 10, parce que j'ai entendu une remarque de votre côté. Non nous non plus, on ne vous prend pas pour des « lapins de trois semaines ». Sur la question des dépenses d'équipement, tu dis tout à l'heure qu'on fait un choix qui est seulement le choix d'augmenter les impôts.

Oui, mais ce choix, il est de maintenir une politique d'investissement, puisqu'à Auterive, et les Auterivains le disent, nous l'ont demandé et le demandent, on est notoirement en dessous des équipements d'une ville qui dépasse aujourd'hui les 10 000 habitants. Je voudrais quand même dire une chose, c'est qu'on a dépassé les 10 000 habitants, on est aujourd'hui sur un recensement réel de 10 500.

Ça fait des années qu'on est compté en dessous des 10 000, voire 10 060 l'an dernier, on sera compté à 10 200 cette année pour les dotations, alors qu'on assume pour 10 500 habitants déjà depuis de nombreuses années. Ce ne sont pas que les habitants, contrairement à ce que

certains semblent dire, qui sont arrivés, les projets qui ont été engagés sont livrés maintenant, donc ce sont les habitants qui sont arrivés aussi avant. Sur la question des dépenses d'équipement, je veux bien qu'on fasse le choix d'en supprimer, mais on supprime quoi ?

On supprime les investissements qui sont demandés pour les déplacements ? Tous les jours, vous le dites aussi, on est interpellé sur les déplacements à Auterive, sur les trottoirs, sur les pistes cyclables. Est-ce qu'on va supprimer les dépenses qui sont faites pour des infrastructures qui manquent ? La réfection d'une école, notamment une passoire thermique inconfortable ? Est-ce qu'on va économiser aussi sur un équipement ?

Je sais, et vous l'avez exprimé, on en parlera certainement en question diverses, que votre idée, c'est qu'on est aujourd'hui dans cette situation parce qu'on doit faire un gymnase parce qu'on fait un lycée. On doit faire effectivement cet équipement d'accompagnement pour faire le lycée. Mais je rappelle quand même que ce lycée va servir aux enfants auterivains, il va éviter des déplacements matin et soir. Et pour tous ceux d'entre nous qui ont des enfants, notamment des enfants qui sont déjà au lycée, on subit ça, on est très contents que les futurs enfants qui iront au lycée puissent, eux, bénéficier de ce déplacement.

Monsieur SCAPIN

Le lycée va servir aux enfants de la région, pas qu'aux Auterivains.

Madame HOAREAU

Ah, parce qu'on ne fait des équipements que pour les Auterivains ? Le gymnase va servir aux enfants du lycée, mais vous l'avez assez reproché, il va servir exclusivement aux associations auterivaines. On a eu des débats dans ce conseil au cours duquel vous nous reprochiez de ne pas avoir fait financer ce gymnase par la Communauté de communes et, du coup, de ne pas devoir le partager avec les autres associations, il ne faudrait pas avoir à un moment donné deux discours différents.

J'aimerais bien qu'on se dise ce qu'on enlève. On enlève aussi les investissements sur le pôle routier, sur l'amélioration des voiries ? Effectivement, une situation, on l'a dit depuis le début, qui nécessite de forts investissements. On fait cette proposition et ce choix, on a maintenu ce taux depuis maintenant six ans. C'était le souhait du maire. Si on avait pu le tenir, on l'aurait tenu jusqu'au bout, mais on tient aussi cet engagement d'investissement important pour la commune, et 10 500 habitants, ça ne se gère pas comme 4 000 ou 5 000 habitants.

Monsieur GALLET

On a regardé quand même les questions ministérielles qui étaient posées par les sénateurs ou les députés, la réponse est constante : les gymnases qui dépendent des lycées doivent être construits par les lycées, par les régions.

Si vous voulez poser la question au gouvernement, posez-la via le député ou le sénateur. C'est constant. Là, il y a 5 ou 6 millions que vous faites supporter aux Auterivains et qui sont de la compétence de la Région. C'est un exemple de dépenses qui ne doivent pas être portées sur le budget de la commune d'Auterive.

Monsieur le Maire

Arrêtons sur le gymnase du lycée. On s'est engagé là-dessus, mais on va être bien subventionné, aussi. Ce gymnase ne va pas nous coûter les yeux de la tête. Il ne faut pas non plus exagérer. Ça nous coûte beaucoup, mais on est subventionné.

Monsieur SCAPIN

Ça nous coûte 13 % d'augmentation.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas ça qui coûte. Vous ne comprenez pas la différence. Ce sont des investissements. L'augmentation du foncier bâti, c'est pour le fonctionnement. C'est pour avoir une épargne nette positive. C'est ça qui est intéressant.

Monsieur SCAPIN

Il faut quand même se rendre compte qu'on va être doté d'un bel équipement comme une piscine et que des gens n'auront pas les 100 euros pour avoir un abonnement chaque mois. On va avoir des piscines vides.

Madame HOAREAU

J'aimerais bien que sur le débat sur la piscine, il y ait des expressions en Conseil communautaire des personnes qui sont contre et qui puissent s'exprimer.

Monsieur SCAPIN

C'est vous qui parlez de la piscine. C'est un projet qui fait partie des 70 millions. On en parle dans le rapport.

Monsieur le Maire

Oui, c'est un investissement qui se fait sur la commune d'Auterive. Ce n'est pas nous qui le faisons. La station d'épuration, c'est pareil. Équivalent : 23 000 habitants. Ce qui va nous permettre de construire, alors que pour l'instant, ce n'est pas possible.

Monsieur SCAPIN

On verra le taux d'occupation.

Madame DUPRAT

Permettez-moi de m'exprimer. Tout ça contribue à l'attractivité de notre ville et de tout le bassin auterivain. Aujourd'hui, le devoir de toutes les personnes qui sont en responsabilité, c'est de ramener à Auterive une certaine attractivité, parce que quand on a récupéré la mairie, excusez-moi, on était loin d'être une ville attractive.

Vous vous plaigniez que les gens qui arrivent ne correspondent pas forcément à vos désirata. Mais pour faire venir des gens, des familles sur un territoire, il faut rendre le territoire attractif. Que ce soit ici ou ailleurs, c'est le même problème.

Je trouve que tous ces équipements sont une chance pour Auterive. Qu'ils soient votés par la communauté d'Auterive ou par la Communauté de communes, ça ne change rien. Ça devient une chance pour Auterive. Demain, le lycée va être ouvert à d'autres enfants que les Auterivains. Pour autant, c'est une chance pour les Auterivains.

Quand une famille souhaite s'installer sur un territoire, qu'est-ce qu'elle regarde ? Les équipements de ce territoire. Grâce à notre action, aujourd'hui, les familles savent que leurs enfants, de la maternelle au lycée, pourront rester sur le territoire. C'est quand même un confort. Par rapport aux autres équipements, c'est pareil. On a la chance à Auterive d'avoir beaucoup d'équipements sportifs. Les équipements qui vont venir compléter autour du lycée vont nous permettre d'améliorer cette attractivité. Vous ne pouvez pas dire le contraire.

Monsieur SCAPIN

On en parlait tout à l'heure, il y a 1 000 habitants qui sont arrivés depuis quatre ans. Il n'y avait pas de lycée. Les gens viennent quand même à Auterive parce qu'il y a du travail, une activité, d'autres choses.

Madame HOAREAU

Je suis très surprise. J'ai des enfants, je peux le dire très tranquillement, qui ne profiteront pas du lycée. Tous les matins, ils prennent le bus à 7 heures et qu'ils rentrent à 19 heures le soir. Je ne peux que considérer que les enfants qui auraient eu un lycée sur place, ils auraient été moins fatigués. Oui, oui.

Monsieur SCAPIN

Moi aussi j'ai des enfants qui prennent le bus

Madame HOAREAU

Oui. Mais ce n'est pas ni pour les tiens ni pour les miens qu'on fait des équipements, c'est pour les suivants. Ce n'est pas une question d'intérêt. Je voudrais terminer, s'il vous plaît. Je vais juste parler, puisqu'on a évoqué ce sujet des équipements, et dire un dernier mot sur le centre aquatique puisque malheureusement, vous ne suivez pas les débats au niveau de la communauté de communes pour avoir une vraie connaissance de ce projet.

Ce projet, le premier objectif — il a d'ailleurs été recalibré en fonction de cela et en fonction du budget nécessaire —, c'est le savoir nager, parce que nos enfants, contrairement aux obligations, n'apprennent pas à nager parce que les équipements à proximité ne le permettent pas. Donc, quand j'entends parler du centre aquatique, que sous l'angle, il n'y aura personne, etc., je suis quand même assez étonnée que tout ce qui touche l'apprentissage à la natation, envers la jeunesse et ces années de lycée et d'apprentissage, envers le sport, soit aussi peu considéré. Alors, oui, on peut faire une très bonne gestion municipale en bon « pépère » de famille, en gardant des sous, en diminuant les impôts et en ne faisant rien, en ne faisant aucun équipement, en envoyant les gens à 20, 30, 40, 50 kilomètres et être tout à fait satisfait de soi-même. Ça, on peut le faire. Mais ce n'est pas l'angle qu'on a défendu. Et on a été très clairs là-dessus, on l'a défendu de cette façon dans le programme.

Monsieur SCAPIN

Oui. Vous aviez défendu aussi de ne pas augmenter les impôts (durant ce mandat). Donc, il faut être cohérent.

Madame HOAREAU

Oui, c'est l'engagement.

Monsieur SCAPIN

Et pour information, puisqu'on parle de choses personnelles, moi aussi, comme monsieur Bernière, ça fait 50 ans que j'habite à Auterive et j'ai appris à nager dans la piscine d'Auterive. Je n'ai pas eu besoin qu'il y ait un centre aquatique qui soit construit.

Madame HOAREAU

Oui. Avec combien d'habitants ? Je pense que quand même, il faut aussi se préoccuper de pourquoi on fait des équipements publics.

Monsieur GALLET

Je crois qu'il ne faut pas déplacer les débats. Le lycée n'a jamais été contesté, ni par Patrice, ni par moi-même. Vous déplacez les débats en disant qu'on ne veut pas d'équipements publics. Là n'est pas la question. Les équipements publics qui dépendent de la Région doivent être construits par la Région, et non pas par la Commune ! On est forcément pour un lycée et pour un gymnase !

Monsieur le Maire

Vous n'avez pas l'impression de vous répéter, Monsieur Gallet ?

Monsieur GALLET

Ce que nous disons, c'est que ce n'est pas à la Commune de payer le gymnase ! C'est tout !

Monsieur ELIAS

Je voudrais rebondir sur les équipements sportifs actuellement. Je considère que nos enfants, parce que j'en fais partie, donc les lycéens, au lycée de Pins-Justaret, bénéficient de l'équipement sportif qui a été supporté par la Commune. On est bien d'accord. Oui ?

C'est ce que je veux dire. Donc, je rebondis : c'est contradictoire avec ce que dit monsieur Gallet.

Monsieur le Maire

C'est partout pareil. Ça devrait être autrement, Monsieur, mais c'est comme ça. Alors, arrêtez de nous balancer des trucs là-dessus. Arrêtez.

Monsieur SCAPIN

On vous transmettra les documents des questions au gouvernement.

Monsieur GALLET

C'est comme ça peut-être dans le secteur ou la Région. Mais il n'y a pas qu'une région en français. Il y a 12 autres régions qui appliquent le droit.

Madame HOAREAU

Comme il est obligatoire dans un rapport d'orientation budgétaire d'une commune de plus de 10 000 habitants, je dois vous faire part d'un certain nombre d'éléments qui concernent les ressources humaines.

Je vais vraiment être très synthétique, vous donner quelques éléments clés et vous poserez les questions qui vous font plaisir à l'issue de ça. Un fait surtout important sur la question des effectifs et qui est vraiment à prendre en considération, c'est que nous avons un vieillissement

de l'effectif des agents. Aujourd'hui, au 31 décembre 2023, plus de 35 % de l'effectif global ont plus de 55 ans.

Donc, c'est vrai que c'est assez marquant. Ça engage forcément des réflexions parce que sur ces effectifs, on a des personnes qui sont touchées, certaines, par des pathologies liées au travail. Donc, il y a toute une prospective à faire à ce sujet.

Aujourd'hui, au 31 décembre 2023, nous avons 171 agents au total, avec les répartitions qui sont évoquées dans le rapport entre titulaires, stagiaires et non titulaires. Et c'est le cas, contrairement à certaines entreprises, dans le public en tout cas, une majorité de femmes puisque 72 % des femmes sur les postes.

Et vous aurez noté qu'elles sont majoritaires sur toutes les catégories de fonctionnaires, que ce soit catégorie C, B ou A, où on a effectivement plutôt des effectifs féminins, avec pour ceux qui ne savent pas, une très grande partie qui est mentionnée dans la partie technique, y compris des femmes, avec 42 agents.

C'est parce que les agents de nettoyage des locaux sont considérés dans la filière technique. Ce sont des adjoints techniques. Donc, c'est vrai que du coup, c'est dans la filière technique. Mais pour autant, c'est une partie, notamment cet effectif, qui agit dans les écoles.

Sur l'évolution des effectifs, comme vous pouvez le noter, il y a une évolution à la baisse des effectifs, notamment de l'effectif des titulaires. C'est lié à un certain nombre de faits, notamment des départs à la retraite, des démissions d'agent et deux mutations externes, ce qui explique la baisse au niveau du nombre de titulaires.

Sur les contractuels et les stagiaires, on est à peu près stables. Les cinq stagiaires cette année, c'est principalement notamment au pôle Accueil où il y a eu pas mal de renouvellements, avec des personnes dont on évoquait tout à l'heure les compétences.

Un point général sur l'absentéisme, c'est qu'on a à nouveau, comme l'an dernier, une évolution à la baisse du taux d'absentéisme. Ça, c'est plutôt un signe positif, mais qui est toujours à prendre vraiment en compte et à regarder au regard du vieillissement de la population des agents que j'évoquais tout à l'heure.

Donc, il faudra être attentif sur ce taux. Globalement, ces taux d'absence ont été réduits. Sur la masse salariale, en 2023, on est sur une augmentation de 4,52 %. Les principaux facteurs, comme toutes les communes, c'est notamment l'évolution du point d'indice, les mesures statutaires, puisqu'il y a eu énormément de revalorisation et de refonte de grille pour les agents de la catégorie C et quand vous voyez que les agents de la catégorie C représentent 155 agents sur les 171 agents, on peut se douter de l'impact que ça a.

C'est vrai que malheureusement, nos agents sont encore sur les premiers échelons, en tout cas sur des salaires qui sont bas. On a aussi la participation à la protection sociale, qui est en compte dans cette évolution et dans ce budget de cette masse salariale. Vous avez le détail, ensuite, des différents éléments.

En 2023, c'était 3 euros pour la prévoyance et 10 euros pour la santé. Sachant que comme

nous l'avions déjà exposé, on a une évolution obligatoire, on a en tout cas des montants obligatoires à atteindre en 2026, nous avons proposé de le faire progressivement plutôt que de devoir l'appliquer en fin de course.

Sur les questions de représentation du personnel, très rapidement, des élections qui ont eu lieu cette année 2023 et donc, la fusion de l'ancien CT, comité d'hygiène et sécurité, et de l'ancien CHSCT, qui statuait sur les conditions de travail, en une seule instance qui s'appelle le CST, avec trois réunions qui ont eu lieu sur 2023.

Sur la formation, un effort particulier sur des formations qui sont importantes en notre sens, notamment la formation de sauveteur secouriste du travail, sur laquelle on a 80 agents, 64 en recyclage et 16 en formation initiale. Le recyclage, ce n'est pas l'agent qu'on recycle, c'est juste l'intitulé d'agents qui ont suivi une formation.

Régulièrement, on est obligés de réactualiser cette formation pour qu'ils puissent continuer à maîtriser les connaissances en SST. Ça, c'est quand même volontairement une action importante qu'on fait en intra au niveau de la mairie, puisque ces formations secouriste du travail servent certes au travail, mais elles servent aussi dans la vie de tous les jours, puisque c'est les premiers gestes de secours qu'on y apprend. 72 agents sur les formations incendies et ensuite, des formations en interne sur la laïcité, sur l'environnement territorial et l'accueil des enfants en situation de handicap.

Voilà, des programmes particuliers. Et quand même, à côté de ça, 58 agents qui sont partis en formation, soit 229 jours de formation pour les agents, avec un souhait de monter en compétences. Sur le dernier point, la communication interne, nous avons longuement discuté de la journée de cohésion. Donc, je n'en reparlerai pas à cette occasion. Mais elle sera reconduite en 2024 sur un thème qui est un peu en lien avec ce que je viens d'exposer, qui sera probablement autour de la santé au travail, puisque c'est un thème intéressant, avec peut-être aussi d'autres termes à travailler avec les agents, le petit groupe de travail qui s'était constitué l'an dernier.

Donc, ça sera sous la même forme, à savoir une journée réservée uniquement aux agents, pour justement avoir de la cohésion et pouvoir travailler des projets en interne. Voilà en ce qui me concerne pour l'exposé. Je réponds à vos questions.

Monsieur OLIVEIRA

Je suis interpellé par la pyramide des âges parce que vous parlez de plus de 55 ans : il y a 35 % de l'effectif, mais moi, je le passerai déjà à 50. Ça montre que c'est du personnel qui vieillit. Mais ce qui m'inquiète, c'est que la relève n'est pas assurée au niveau des jeunes. Est-ce que le métier est vraiment attractif ? Comment on peut les stimuler, comment les faire venir ? Est-ce qu'il y a une démarche qui a été mise en route ?

Monsieur le Maire

C'est bien, mais on ne va pas embaucher un jeune tant que la personne âgée est là. On ne va pas doubler.

Madame HOAREAU

Je crois comprendre ce que vous voulez dire.

Monsieur OLIVEIRA

Par exemple, les MFR, il y a des apprentis, on leur apprend déjà le métier. Peut-être qu'après, ils pourront remplacer les gens qui vont partir.

Madame HOAREAU

C'est vrai que sur les questions d'apprentissage, on en a pris des apprentis. Mais on ne peut pas déjà préparer sur ce volume-là, en termes d'apprentissage, parce qu'il y a un coût résiduel quand même pour la Commune qui est important au niveau de l'apprentissage. On a certains métiers qui sont en tension, plus que d'autres. Moi, ce qui m'inquiète plutôt, c'est de se dire qu'il faut aussi qu'on prépare certains des agents qui aujourd'hui sont dans ces tranches déjà élevées— vous prenez 50, je pense que c'est une bonne référence — dans ce qu'on appelle une gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences.

Donc, on fera cette année, je pense, un travail, au regard de ces éléments qui s'accroissent, de planification pour essayer de mobiliser des formations qui pourraient permettre à des gens de changer de métier et d'intégrer d'autres métiers.

C'est effectivement quelque chose qui doit se préparer parce qu'en 2026, il y a beaucoup de départs en retraite et pas que sur des postes très opérationnels, sur des postes aussi un peu stratégiques ou de compétence ou d'expertise.

Donc, c'est maintenant qu'il faut préparer pour, effectivement, faire monter des gens en compétences parce que ça, on l'a fait déjà précédemment et c'est vraiment un souhait qu'en interne, les agents puissent évoluer et après, il faudra faire des recrutements. On sait que c'est tendu sur le marché territorial, mais on fera nos appels à recrutement comme on les a faits jusqu'à présent. On a toujours, pour le moment, eu la chance de trouver des personnes pour assurer les postes. Maintenant, c'est vrai qu'on est dans un contexte — mais c'est aussi dans le privé la même chose — de tension sur certains métiers, surtout les métiers techniques ou vraiment très opérationnels.

Madame DUPRAT

Sur ce sujet, le centre de gestion réfléchit aussi à pallier ce problème puisqu'on n'est pas la seule commune à avoir une pyramide des âges qui peut poser problème dans l'avenir. Donc, actuellement, ils réfléchissent à différents dispositifs et ils seront pour nous un soutien. Ils pensent même faire une mission d'intérim pour permettre justement de suppléer aux personnes qui partiraient en formation quand elles ont besoin de changer de poste ou éventuellement, pour servir de jonction entre un recrutement et un départ à la retraite. Donc, vous voyez que c'est un sujet qui est pris aussi en compte par l'administration en général et qui sera, dans les années à venir, effectivement, un sujet crucial.

Monsieur SCAPIN

Oui, c'est la question que je voulais poser tout à l'heure, sur la recherche des ressources financières. Quand vous dites que vous menez une politique de recrutement interne, peut-être que je suis encore à côté de la plaque, mais en quoi cela fait faire des économies à la Collectivité ? Parce que si on recrute quelqu'un à l'interne, on le sait très bien, il a de

l'expérience, il connaît la Collectivité, mais il laisse un siège vide qui est bien remplacé par quelqu'un, ou alors, il ne servait à rien précédemment.

Madame HOAREAU

Ce n'est pas qu'il ne serve à rien, mais dans la montée en compétences, il y a parfois des postes qui peuvent être pris par des personnes qui ont moins d'expérience. Donc, quand tu fais monter quelqu'un qui commence à avoir déjà de l'expérience, quand tu le formes et que tu lui permets de monter sur des métiers d'expertise, tu peux recruter effectivement quelqu'un de plus jeune ou quelqu'un qui a moins d'expérience et qui ne sera, même s'il est statutaire, pas forcément sur les mêmes niveaux de rémunération. Les plus jeunes coûtent moins cher que les plus âgés sur un poste équivalent. C'est les grilles. C'est juste les grilles.

Monsieur BERNIERE

Juste une précision sur les apprentis. Les tuteurs, il faut aussi qu'il y ait un volontariat et il faut aussi les former. Donc, ça demande aussi du temps et on n'en trouve pas comme ça. Tout le monde n'est pas volontaire d'être tuteur.

Monsieur SCAPIN

Encore une autre question. Sur les avancements de grade, les sept agents qui ont changé de grade ou de catégorie, quelles sont leurs nouvelles missions suite à ces changements de grade ?

Madame HOAREAU

Il faudrait reprendre le détail. Il y a des gens qui occupaient déjà des postes sur lesquels, en fait, ils étaient, entre guillemets, sous-cotés, qui étaient sur des grades inférieurs alors qu'ils remplissaient déjà des fonctions d'un grade supérieur. C'est la plupart des cas de ces avancements de grade. Après, on peut avoir des cas d'adjoints techniques passants à agents de maîtrise qui vont pouvoir être mobilisés sur plutôt une direction d'équipe opérationnelle.

Madame CAVALIERI D'ORO

Mais je vous laisse... Alors, je reviens sur ce que j'ai fait. Il y a plusieurs points que j'ai vus, qui me semblent à mon sens pertinent. Je dis bien : à mon sens. Je constate que vous endettez de plus en plus la Ville. Je reviens sur le gymnase et la salle polyvalente qui auraient pu être mutualisés avec la CCBA, eu égard à son utilisation par les élèves des différentes communes et par les différentes associations. Ceci aurait eu très certainement pour but de diminuer l'endettement de la Commune. Ça, c'est un point. J'ai constaté aussi que vous continuiez à embaucher du personnel, dont notamment, me semble-t-il, une assistante en économie sociale et familiale au CCAS. Vous avez embauché un cadre pour les Petites villes de demain qui, cette année, ne vont plus être subventionnées, puisque je crois que la subvention s'arrête cette année. Donc, ça, ce n'est pas tellement une maîtrise.

Par contre, il y a des services qui sont en tension, comme la comptabilité, par exemple. Vous continuez l'accueil de populations défavorisées, donc à faire du logement social PLAI, qui endette la Ville par le biais des emprunts garantis. Je préférerais personnellement qu'on privilégie, qu'on s'oriente plutôt vers le PLS, qui accueillera une population d'actifs qui pourront consommer plus et certainement, enrichir la Commune par le biais de la fréquentation des commerces, des associations qui pourront payer à temps plein sans les différentes aides sociales.

Ensuite, je dirais aussi qu'il y a des créations d'emplois précaires. Je sais que vous le faites, vous l'aviez dit en CCAS, j'ai une excellente mémoire, pour que les gens retrouvent les prestations sociales quand ils les ont perdues, soit parce qu'ils sont en situation irrégulière ou autre. Et je reviendrai un peu sur l'effort collectif pour l'entretien et pour les investissements, qui pèsent sur une faible partie de la population, et ça, je le déplore, et c'est eux qui vont payer. Je pense que la Ville pourrait être plus riche, quand même. Vous avez aussi, à mon sens, des difficultés à prioriser les investissements. Il y en avait qui étaient inutiles. Je ne reviendrai pas sur le boulo-drome. Certes, vous avez les subventions, mais ce n'était, à mon sens, pas très utile.

Vous avez tenté l'expérience de l'immobilier, mais le bilan est plutôt négatif, puisque vous n'arrivez pas à revendre ce que vous achetez. Quant à la danseuse, la Maison Pince, ce que j'appelle votre danseuse, pour le moment, on est à 400 000 euros d'investissement, approximativement, mais ça ne rapporte rien. Et ça ne rapportera certainement rien. Donc, c'est un peu dommage quand on est dans cette situation. En plus, vous continuez à vendre. C'est bien, ça fait de l'argent qui rentre. Mais moi, je pense à vos successeurs. Qu'est-ce qu'ils vont faire pour faire rentrer de l'argent eu égard à l'endettement de la Commune ? Qu'est-ce qu'ils vont vendre ? Ils vont vendre la mairie ? Point d'interrogation.

Par ailleurs, vous vous enorgueillez — excusez-moi, je n'arrive pas à le dire —, vous êtes très fiers de la future station d'épuration. Par contre, les administrés, comme je l'ai déjà souligné tout à l'heure, ils vont payer l'eau au prix fort, elle a beaucoup augmenté, et dans le même temps, toutes les dépenses afférentes à cette exploitation. Donc, encore une fois, vous allez faire une population qui s'appauvrit. On va avoir une population de pauvres. Je sais qu'il y en a certains qui vont aller faire payer leurs notes d'électricité au CCAS. Mais je pense aux petits propriétaires. Je dis ce que je veux. Je pense aux petits propriétaires. On ne pourrait pas...

J'ai bientôt terminé. Vous favorisez des garanties d'emprunt. Je pense au dernier de 1,5 million, avec une entreprise au capital de 10 000 euros qui fait les travaux. C'est, à mon sens, un peu tendancieux. Et c'est pour ces différentes raisons, bien évidemment, que je ne suis pas favorable à ce ROB. Voilà.

Monsieur le Maire

Je n'ai aucune envie de vous répondre. C'était une suite d'inepties et je ne vais pas répondre point par point. Je ne vais pas le faire.

Madame CAVALIERI D'ORO

Je suis correcte, Monsieur le Maire. Je ne vous ai pas dit que vous disiez des inepties. Donc, je vous demande la même correction...

Monsieur le Maire

J'en dis sûrement beaucoup moins que vous.

Madame CAVALIERI D'ORO

... eu égard à ma position de conseillère municipale, représentante quand même des élus.

Mais je dis ça parce que j'estime que ce terme d'ineptie me déplaît souverainement.

Monsieur le Maire

Allez, on a compris et vous raconterez la suite sur Facebook. Ce que je veux dire simplement, nous, c'est qu'on va essayer, vous l'avez vu, de contenir l'évolution des charges de fonctionnement. On va essayer de maîtriser l'évolution de la masse salariale.

Puis, on va continuer nos investissements. En recettes, on n'augmentera pas les tarifs des régies. On maintiendra les subventions aussi aux associations et nos investissements phares, vous les connaissez : le gymnase et salle polyvalente pour le lycée, la réfection de l'école Zola, la poursuite de la création des pistes cyclables, les différents projets du pôle routier et un projet que je vais peut-être laisser à l'équipe suivante parce que je ne vais pas être capable de le faire dans ce mandat, c'est la passerelle du pont.

LA PRESENTE DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE

POUR : 24

CONTRE : 4 (Mrs GALLET, SCAPIN, OLIVEIRA et Mme CAVALIERI D'ORO)

Délibération affichée et publiée le 07/32/2024

Reçue en Sous-Préfecture le 07/03/2024

N°2-5/2024 Indemnisation des congés annuels non pris en cas de fin de relation de travail

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux, notamment l'article 5,

Vu la directive 2003/88/CE du Parlement européen du 4 novembre 2003 concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail,

Vu la circulaire en date du 8 juillet 2011 n°COTB1117639C relative à l'incidence des congés de maladie sur le report des congés annuels des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'arrêt de la CJUE du 3 mai 2012, dans l'affaire C-337-10, qui reconnaît l'obligation de versement de l'indemnité compensatrice des congés annuels non pris en cas de fin de relation de travail et de nécessité de service,

Vu les jurisprudences administratives, et notamment celles du Conseil d'état qui font application de ce principe,

Considérant que les dispositions réglementaires prévoient que les fonctionnaires ne peuvent prétendre au versement d'une indemnité compensatrice de congés annuels non pris.

Considérant que dans l'attente de l'évolution de la réglementation nationale, la jurisprudence interne reconnaît, sous l'influence de la jurisprudence européenne, le report et l'indemnisation des congés annuels non pris, en raison de nécessités de service ou d'un placement en congé de maladie, lors d'une cessation de la relation de travail (*retraite pour invalidité, décès, mutation*).

Le droit à l'indemnisation s'exerce dans les limites suivantes, qui ont été rappelées récemment par le Conseil d'Etat en date du 22 juin 2022 n°443053 :

- L'indemnisation maximale est fixée à 20 jours maximum par année civile pour 5 jours de travail par semaine,
- L'indemnisation se fait selon une période de report limitée à 15 mois après le terme de l'année au cours de laquelle les congés ont été générés.

En l'absence de précisions réglementaires et jurisprudentielles, les collectivités peuvent calculer l'indemnisation des jours de congés annuels non pris par un fonctionnaire en retenant notamment soit :

- Les modalités prévues par l'article 5 du décret n°88-145 du 15 février 1988 pour les agents contractuels. L'indemnité ne peut être inférieure au montant de la rémunération que l'agent aurait perçue pendant la période de congés annuels dus et non pris.
- En référence au montant forfaitaire prévu par l'arrêté du 28 août 2009 pris pour l'application du décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 modifié portant création du compte épargne-temps dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature correspondant à la catégorie à laquelle appartenait l'agent :
 - Catégorie A : 150 euros par jour.
 - Catégorie B : 100 euros par jour.
 - Catégorie C : 83 euros par jour.

Cette indemnité ne pourra être inférieure au montant de la rémunération que l'agent aurait perçue pendant la période des congés annuels dus et non pris.

L'indemnité est soumise aux mêmes retenues que la rémunération de l'agent.

Il est demandé au Conseil municipal de :

- Autoriser l'indemnisation des congés annuels non pris lors de la cessation de la relation de travail en raison de la maladie, de motifs tirés de l'intérêt du service ou du décès de l'agent, selon la modalité retenue suivante :

En référence au montant forfaitaire prévu par l'arrêté du 28 août 2009 pris pour l'application du décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 modifié portant création du compte épargne-temps dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature correspondant à la catégorie à laquelle appartenait l'agent :

- o Catégorie A : 150 euros par jour.
 - o Catégorie B : 100 euros par jour.
 - o Catégorie C : 83 euros par jour.
- Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

**Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire
et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE**

- Autorise l'indemnisation des congés annuels non pris lors de la cessation de la relation de travail en raison de la maladie, de motifs tirés de l'intérêt du service ou du décès de l'agent, selon la modalité retenue suivante :

En référence au montant forfaitaire prévu par l'arrêté du 28 août 2009 pris pour l'application du décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 modifié portant création du compte épargne-temps dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature correspondant à la catégorie à laquelle appartenait l'agent :

- o Catégorie A : 150 euros par jour.
 - o Catégorie B : 100 euros par jour.
 - o Catégorie C : 83 euros par jour.
- Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

***Délibération affichée et publiée le 07/32/2024
Reçue en Sous-Préfecture le 07/03/2024***

N°2-6/2024 Demande de diagnostic énergétique (Groupe scolaire Louis FILLOL)

RAPPORTEUR : Mr TATIBOUET

Dans le cadre du programme de rénovation énergétique des bâtiments publics, la commune poursuit les diagnostics énergétiques de ses sites.

La rénovation des complexes scolaires est une priorité pour la commune d'Auterive. Dans ce cadre, la commune souhaiterait réaliser le diagnostic énergétique du groupe scolaire Louis Fillol, plus récent mais qui pourrait bénéficier d'aménagements sur le plan de la gestion technique de bâtiment (GTB) afin de mieux maîtriser l'usage du bâtiment scolaire, et notamment réduire les consommations énergétiques.

Le programme de diagnostic est financé à 95% par le SDEHG et le programme ACTEE+ CHENE et un reste à charge de 5% sera financé par la commune, soit un maximum de 300€ par bâtiment.

Afin de bénéficier de ce diagnostic, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière. Il est ainsi demandé au Conseil Municipal de :

- Décider et de demander un diagnostic énergétique pour :
 - Le Groupe scolaire Louis Fillol
- S'engager à verser au SDEHG une participation financière de 5% du diagnostic, soit un maximum de 300€ par bâtiment
- S'engager à fournir au SDEHG tous les documents nécessaires à la réalisation de ce diagnostic.

Monsieur TATIBOUET

Il y a deux demandes de diagnostics énergétiques à présenter. La première concerne l'école Fillol dite Boulbène, un bâtiment relativement récent, mais qui relève du décret tertiaire soumis à des obligations de réduction des consommations. Je rappelle, décret tertiaire, 40 % de réduction en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050. Donc, même pour un bâtiment récent, il nous faut mieux le connaître et c'est l'objet de cette demande de diagnostic, avec une piste possible qui est envisageable. Ce serait de démarrer la gestion technique du bâtiment.

On veut savoir si le diagnostic préconise ce genre de chose et comme vous l'avez dit, Monsieur Gallet, ces diagnostics servent aussi à appuyer des demandes de subventions au titre du fonds vert et même un préalable indispensable. Petite info, je ne sais pas si vous l'avez eue.

On avait eu une discussion sur les demandes de fonds vert où vous disiez que ça allait un peu trop dans tous les sens et qu'on allait en avoir très peu, voire aucune. Je vous signale quand même qu'il y a eu deux réponses positives. Une sur la rénovation de l'école Zola puisqu'il y a eu 273 000 euros octroyés au titre du fonds vert. Et la deuxième opération qui a été validée par le fonds vert via l'agence de l'eau à Adour Garonne, c'est sur la végétalisation du parc de la médiathèque, l'aspect végétalisation et cheminement. Cet aspect-là a été retenu par le fonds vert.

Monsieur SCAPIN

Quelle somme ?

Monsieur TATIBOUET

La somme de 52 000 euros. Vous le voyez, notre idée de faire plusieurs demandes à cette

époque-là avait ses justifications. Je vous demande de valider cette demande de diagnostic au syndicat d'énergie pour pouvoir lancer cette étude de diagnostic, faire des demandes de subventions et avoir des pistes de réduction des consommations pour cette école.

Monsieur le Maire

On constate que le SDEHG finance ça à 95 %. C'est très intéressant.

Monsieur GALLET

En fonds vert, combien vous avez eu de demandes, combien de refus ? Deux acceptations sur combien de demandes ? Parce qu'on en a passées en quantité.

Monsieur TATIBOUET

On en a passé peut-être quatre. Il y a eu deux acceptations et il y en a une qui a été reportée. Sur la végétalisation de l'école Fillol, ça a été pris en compte et ça va être étudié en 2024. Ça n'a pas été un refus.

Monsieur GALLET

Il faut redéposer la demande. Ce sont des fonds verts qui sont annuels ?

Monsieur TATIBOUET

On l'a redéposée pour l'école Fillol.

Monsieur GALLET

Ça a été rejeté pour cette année et vous refaites une demande ?

Monsieur TATIBOUET

Oui, ça a été refait.

Monsieur le Maire

Vous n'allez pas regretter qu'on obtienne les fonds verts, Monsieur Gallet ?

Monsieur GALLET

Non, mais je fais évoluer la chose.

Monsieur le Maire

On aurait dit que vous regrettiez : "Punaise, ils ont eu tout ce fonds vert."

Monsieur GALLET

Non, ne vous inquiétez pas. J'ai pu rencontrer le sous-préfet qui s'en occupe, le sous-préfet à la préfecture.

Monsieur le Maire

Oui, bien sûr.

Monsieur GALLET

Il y a des abondements dans le fonds vert. Ça, c'est dans les discussions avec les services de l'État que j'ai eues avec eux.

**Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur
et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE**

-Décide et demande un diagnostic énergétique pour :

- Le Groupe scolaire Louis Fillol

- S'engage à verser au SDEHG une participation financière de 5% du diagnostic, soit un maximum de 300€ par bâtiment

- S'engage à fournir au SDEHG tous les documents nécessaires à la réalisation de ce diagnostic.

Madame HOAREAU NE PARTICIPE PAS AU VOTE

Délibération affichée et publiée le 07/32/2024

Reçue en Sous-Préfecture le 07/03/2024

N°2-7/2024 Demande de diagnostic énergétique auprès du Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne. (Maison Pince)

RAPPORTEUR : Mr TATIBOUET

Monsieur le Maire propose à la Commune d'inscrire l'immeuble dit de la « Maison Pince », situé au n°2 rue Anatole France, dans la campagne de diagnostic énergétique des bâtiments communaux réalisée par le SDEHG.

Ce programme sera financé à 95% par le SDEHG et le programme ACTEE+ CHENE, et une charge de 5% restera à la commune, soit un maximum de 450 € par bâtiment.

Afin de bénéficier de ce diagnostic, le SDEHG demande à la Commune de s'engager sur sa participation financière.

Monsieur TATIBOUET

L'objet de cette demande du diagnostic, c'est aussi d'avoir de la matière pour des pistes de rénovation et des demandes de subventions au titre de la rénovation de cette maison Pince. C'est le même schéma que pour la première délibération. Vous avez des questions particulières ?

Monsieur SCAPIN

Vous êtes sûr des 450 euros par bâtiment, ce ne sont pas 300 comme dans toutes les délibérations du SDEHG pour les diagnostics ?

Monsieur TATIBOUET

Oui, j'ai noté aussi qu'il y avait une différence. Je n'ai pas vérifié. Je suppose que l'enveloppe du diagnostic est plus importante pour la maison Pince que pour Fillol. Mais ça, c'est à vérifier.

Monsieur SCAPIN

En général, ce sont toujours 300...

Monsieur le Maire

Non, puisque ce sont 5 %, donc... Je ne sais pas. C'est possible que ce soient 300. On acceptera quand même 450.

**Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur
et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE**

- Décide de demander un diagnostic énergétique pour la Maison Pince,
- S'engage à verser au SDEHG une participation financière de 5% du diagnostic, soit un maximum de 450 € par bâtiment,
- S'engage à fournir au SDEHG tous les documents nécessaires à la réalisation de ce diagnostic.

Madame HOAREAU NE PARTICIPE PAS AU VOTE

Délibération affichée et publiée le 07/32/2024

Reçue en Sous-Préfecture le 07/03/2024

N°2-8/2024 Installation d'une ombrière photovoltaïque en autoconsommation collective sur le parking de l'école Fillol

RAPPORTEUR : Mr ROBIN

Le Maire informe le conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne a retenu la candidature de la commune d'Auterive pour l'installation d'une ombrière photovoltaïque en autoconsommation collective sur le parking de l'école Fillol dans les conditions suivantes :

- Le SDEHG met à disposition de la commune une ombrière d'une puissance de 101,46 kWc sur le parking de l'école Fillol et raccorde l'ombrière en question à l'école, à la halle, au centre social et à la mairie. La commune autorise le SDEHG à installer l'ombrière sur le domaine public en question, le SDEHG se chargeant de demander le permis de construire correspondant.
- La commune devient productrice d'électricité en autoconsommation. Le SDEHG fournit à la commune tous les éléments pour passer les contrats correspondants avec Enedis et EDF OA et ainsi bénéficier de la prime d'autoconsommation éventuelle et de la garantie d'achat du surplus.
- En échange de la mise à disposition de l'ombrière, la commune peut au choix :

- Verser au SDEHG pendant 20 ans une contribution fixe faisant l'objet d'une révision de prix à compter de la seconde année avec le coefficient suivant :
 $C = 0,7 + 0,3 * (IPC_{n-1} / IPC_{n0})$.
 Pour la première année, cette contribution est estimée à 14 200€.
- La commune réalise une économie financière via la diminution de sa facture d'électricité du site d'implantation de l'ombrière et la revente du surplus d'électricité produite par l'ombrière. Le détail de ces économies estimées pour la première année est le suivant :
 - 9 800 € de revente du surplus d'électricité produite par l'ombrière ;
 - 17 000 € d'économie sur la facture d'électricité : cette économie est basée sur la tarification actuelle de l'électricité mais est susceptible de varier avec l'augmentation ou la diminution du coût de l'électricité dans le futur ;

Le SDEHG garantit à la commune une économie de 10% sur sa facture actuelle d'électricité dès la première année d'exploitation.

Etant donné que la contribution communale n'est indexée sur l'indice des prix à la consommation que pour 30% de sa part, la commune bénéficie de fait d'un amortissement des augmentations du prix de l'énergie qui pourrait survenir sur les 20 prochaines années.

- Après 20 ans, le SDEHG rétrocède gratuitement l'installation à la commune, la durée de vie de l'installation étant estimée à 30 ans. La commune prend alors le relai sur le financement de l'assurance, de l'exploitation de l'installation et du renouvellement du matériel.

Monsieur ROBIN

C'est une nouvelle délibération parce qu'on va augmenter la puissance de l'ombrière pour passer, justement, en autoconsommation collective. On passe d'une ombrière qui était à 31 kWh crête à maintenant 101,46 kWh crête. Pourquoi on dépasse les 100 ? C'est parce que le prix de revente quand on passe les 100 kWh crête est plus intéressant. On passe de sept à 12 centimes le kWh. Notre but, ce n'est pas forcément de la revente.

Notre but, c'est d'abord au travers de cette évolution de cette ombrière, de passer à une ombrière à autoconsommation collective. En plus de l'école, on rajouterait la halle, le centre social et la mairie dans l'autoconsommation collective. Au niveau des indemnités, forcément, on a une contribution qui est plus élevée, à 14 200 euros. Mais quand on fait le total entre la revente, les économies de facture, on est à 28 800 euros de recettes.

On a presque 10 000 euros de bénéfices sur une année. Alors que l'ancienne contribution, on était à 6 800, mais on n'était qu'à 8 590 euros pour les recettes. Je ne sais pas si vous avez un plan. On n'a pas refait toute la notice technique parce que ce sont les mêmes produits. On a déjà l'entreprise qui a été choisie. D'ailleurs, comme le disait le président, le fait de grouper 17 projets nous a permis de baisser d'autant le coût de revient.

On va agrandir sur la partie enherbée, c'était la partie arrière parking et on va rajouter des panneaux solaires sur la partie enherbée. Vous avez les différents chiffres. Toujours au bout de 20 ans, la rétrocession à la commune.

Monsieur OLIVEIRA

Après la durée de vie, qui s'occupe du recyclage des panneaux ? Ça coûte quand même cher.

Monsieur ROBIN

Pour l'instant, à 20 ans, on rétrocede. Après le recyclage, ce n'est pas moi qui m'en occupe. C'est un problème, c'est sûr, qui est connu.

Monsieur TATIBOUET

En général, sur les concessions d'une vingtaine d'années des panneaux solaires, ombrières, on peut imaginer que la rétrocession se fasse à la commune et que les panneaux continuent à fonctionner. La durée de vie dépasse généralement 20 ans. Ce serait une rétrocession à la commune avec une autoconsommation exclusivement communale.

Monsieur ROBIN

Là, sur la délibération, c'est estimé 30 ans. Mais il peut y avoir des panneaux. D'autres questions ?

Monsieur le Maire

Ça ferait 14 200 euros en moins à payer par la commune au bout de 20 ans et pour investir c'est bien !

Monsieur ROBIN

Sur la rénovation des panneaux.

Monsieur le Maire

Je pense qu'il manquera encore quelque chose.

Monsieur SCAPIN

Monsieur Robin, toute cette énergie est réinjectée dans le réseau via le compteur de l'école ?

Monsieur ROBIN

Oui, dans le réseau en différents cas.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas injecté dans le réseau, c'est théorique.

Monsieur SCAPIN

Si, c'est physiquement réinjecté. Physiquement, c'est relié au compteur et après, au réseau public. Est-ce que vous connaissez la puissance du contrat de l'école ou pas ?

Monsieur ROBIN

Là, je ne l'ai pas, mais on peut se renseigner. Je pense qu'on est sur des tarifs jaunes, là, non ?

Après, je ne sais pas si on va devoir augmenter. Enfin, c'est lié à l'installation. Normalement, on reste sur le tarif jaune qu'on avait. D'ailleurs, on va payer pour l'acheminement du courant, la redistribution dans les différents sites. Vous avez toutes les contributions entre la taxe d'utilisateur réseau, 1 850 euros.

Si je peux apporter une petite précision, on est en train aussi d'examiner Michelet. Là, on resterait sur la même base. Là aussi, pour la transformer aussi en autoconsommation collective.

Si jamais on dépasse pour relier le maximum, on redélibérera une troisième fois. Mais enfin, pour l'instant, on reste sur la même structure.

**Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur
et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE**

Approuve l'Avant-Projet Sommaire présenté,

Décide de prendre en compte les 20 contributions annuelles afférentes à ce projet sur les 20 prochains exercices budgétaires de la commune telles que précisées ci-dessus. Ces participations seront imputées à l'article 6554 de la section de fonctionnement.

Accepte la rétrocession gratuite de l'installation à la commune au terme des 20 ans dans les conditions sus mentionnées.

Madame HOAREAU NE PARTICIPE PAS AU VOTE

*Délibération affichée et publiée le 07/32/2024
Reçue en Sous-Préfecture le 07/03/2024*

N°2-9/2024 Consultation du public sur la demande d'enregistrement, au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, présentée par la société SAS BIOGAZ D'OC pour le projet de passage de son unité de méthanisation située à Cintegabelle au régime d'enregistrement

RAPPORTEUR : Mme HOAREAU

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.512-7 et de R.512-46-1 à R.512-46-30 ;

Vu la demande d'enregistrement, au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, de la société SAS BIOGAZ D'OC pour le projet de passage de son unité de méthanisation situé à Cintegabelle au régime de l'enregistrement ;

Vu le dossier déposé à cet effet le 1er septembre 2023 et complété le 29 janvier 2024 ;

Vu le rapport de l'inspection des installations classées de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie (DREAL) du 30 janvier 2024 ;

Considérant qu'il résulte du code de l'environnement que le projet ci-dessus mentionné doit faire l'objet d'une consultation du public ;

Sur proposition des secrétaires généraux des préfetures de la Haute-Garonne et de l'Ariège, Arrêtent :

Art. 1" — La demande d'enregistrement de la société SAS BIOGAZ D'OC, au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), pour le projet de passage de son unité de méthanisation située à Cintegabelle. Au régime de l'enregistrement, fait l'objet d'une consultation du public en mairie de Cintegabelle (31550), Place Jacques Pic, du mardi 27 février 2024 (09h00) au mercredi 27 mars 2024 (17h00) inclus.

Art 2 — A cet effet, un exemplaire de la demande et du dossier définissant le projet est tenu à la disposition du public, à la mairie de Cintegabelle, Place Jacques Pic, commune d'implantation de l'installation, pour pouvoir être consulté aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Service environnement. Eau et forêt .

POE procédures environnementales

Cité administrative — 2, boulevard Armand Duportal - BP 70 001

31074 TOULOUSE CEDEX 9

Tél. : 05.81.97.71.00

Site internet : www.haute-garonne.gouv.fr

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance et formuler des observations, le cas échéant, sur le registre ouvert à cet effet, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, ou les adresser au directeur départemental des territoires de la Haute-Garonne par courrier à la Cité administrative - 2, boulevard Armand Duportal - BP 70 001 -31 074 TOULOUSE CEDEX 9, ou par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-enquete-publique-icpe@haute-garonne.gouv.fr en indiquant dans l'objet du message "Consultation du public — SAS BIOGAZ D'OC — Cintegabelle".

Art. 3 — Ce dossier est porté à la connaissance, par voie d'affichage, des habitants de Cintegabelle (31) et Saint Quirc (09) communes comprises dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre de l'installation projetée ainsi que des habitants de Aignes (31), Auragne (31), Auterive (31), Calmont (31), Canté (09), Cintegabelle (31), Gaillac-Toulza (31), Grépiac (31), Labatut (09), Labruyère-Dorsa (31), Saint-Quirc (09), Saverdun (09), communes concernées par le plan d'épandage du digestat.

Art. 4 Un avis au public est affiché par les soins du maire de Cintegabelle, commune du lieu d'implantation de l'installation et des maires des communes potentiellement impactées par le projet, mentionnées à l'article 3. Cet avis, publié en caractères apparents, précise le lieu de l'exploitation, les dates d'ouverture de la consultation du public, les jours et heures où il peut être pris connaissance du dossier.

L'affichage a lieu dans les mairies précitées quinze jours au moins avant la date d'ouverture de la consultation du public, soit au plus tard le 12 février 2024. L'accomplissement de cet affichage est certifié par le maire de chaque commune mentionnée à l'article 3.

Par ailleurs, conformément à l'article R.512-46-15 du code de l'environnement, le demandeur doit procéder dans ce même délai à l'affichage de l'avis au public précité sur le site de l'installation, dans le format prévu par l'arrêté du 16 avril 2012.

Cet avis est également publié, pendant une durée de quatre semaines, sur le site internet des services de l'État en Haute-Garonne à l'adresse suivante :

<https://www.haute-garonne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Procedures-environnementales/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Procedure-d-enregistrement-d-ICPE/SAS-BIOGAZ-D-OC-Cintegabelle>

Il est accompagné de la demande de l'exploitant mentionnée à l'article R.512-46-3 du code de l'environnement.

Art. 5 — La consultation du public est également annoncée quinze jours au moins avant son ouverture par les soins du directeur départemental des territoires de la Haute-Garonne, aux frais du demandeur, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans les départements de la Haute-Garonne et de l'Ariège soit au plus tard le 12 février 2024.

Art. 6 — Le registre de consultation du public est signé et clos le mercredi 27 mars 2024 à 17h00 par le maire de Cintegabelle qui le transmet, dans les meilleurs délais, à la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne — service environnement, eau et forêt — unité des procédures environnementales — Cité administrative — 2, boulevard Armand Duportal — BP 70 001 - 31 074 TOULOUSE CEDEX 9.

Art. 7 — Les conseils municipaux des communes de Aignes (31), Auragne (31), Auterive (31), Calmont (31), Canté (09), Cintegabelle (31), Gaillac-Toulza (31), Grépiac (31), Labatut (09), Labruyère-Dorsa (31), Saint-Quirc (09), Saverdun (09), visées à l'article 3, formulent un avis sur le projet. Ne peuvent être pris en considération que les avis exprimés et communiqués au directeur départemental des territoires de la Haute-Garonne dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public, soit au plus tard le 11 avril 2024.

Madame HOAREAU

Je vous propose de compléter le titre. Il manquait quelques mots. Pour le projet de passage au régime de l'enregistrement de son unité de méthanisation située à Cintegabelle. Effectivement, les communes qui sont impactées par cette ICPE doivent être consultées.

Et de la même façon, il y a une enquête publique qui a été affichée en commune et portée à connaissance des habitants. C'est la règle en termes d'ICPE. Le régime de l'enregistrement, c'est parce que cette unité grossit et de par sa taille, elle nécessite un autre régime au sein des installations classées, puisqu'elle était avant sous un régime plus simple dit de la déclaration.

C'est pour ça que nous sommes aujourd'hui sollicités. Au niveau du territoire communal, ça n'impacte pas forcément des zones habitées. Tout le dossier avait été mis accessible à la mairie de Cintegabelle, mais aussi en ligne. Le lien était mentionné sur les affiches qui ont été apposées pendant un mois sur les portes et les zones d'affichage de la mairie. En complément d'information, vous pouviez accéder à ce dossier par voie informatique ou aller regarder le dossier papier à la mairie de Cintegabelle.

Nous devons, en tant que conseil municipal impacté par ce projet d'enregistrement, formuler un avis sur le projet. Nous proposons de formuler un avis favorable, étant donné que le passage au régime d'enregistrement n'impacte pas les zones habitées communales.

**Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur
et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE**

- Approuve le projet de passage de son unité de méthanisation au régime d'enregistrement située à Cintegabelle (présenté par la société SAS BIOGAZ D'OC)

Délibération affichée et publiée le 07/32/2024

Reçue en Sous-Préfecture le 07/03/2024

QUESTIONS DIVERSES

QUESTIONS DE MONSIEUR OLIVEIRA

Monsieur OLIVEIRA

Conformément à l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881 et de l'arrêt de la Cour de cassation, chambre civile un du 27/06/2018, je demande un droit de réponse à votre publication du 5 février 2004, dans laquelle vous dites : "Lors du dernier conseil municipal du 31 janvier, une question a été posée par les deux élus de la liste RN, libérons Auterive." C'est pour rectifier ça. Ce n'est pas la liste RN puisque depuis 2020, on s'est séparés.

Monsieur le Maire

Oui, mais au moment de l'élection, c'était comme ça.

Monsieur OLIVEIRA

Là, il y a un amalgame pour les gens.

Madame HOAREAU

Est-ce que vous pourriez lire juste le petit bout de phrase qui était après ?

Monsieur OLIVEIRA

"Aujourd'hui en dissidence de cette liste."

Madame HOAREAU

Donc on mentionne bien madame Cavaliéri d'Oro.

Monsieur OLIVEIRA

Madame Cavaliéri d'Oro a gardé Libérons Auterive, elle n'est plus RN, la liste. Et moi, c'est Renouveau pour Auterive.

Madame HOAREAU

C'est la liste qui était constituée au moment de l'élection, qui a été déposée et les affiches et la publicité qui ont été faites aux Auterivains était bien la liste « Libérons Auterive » avec le sigle du Rassemblement National. Je vous l'ai déjà dit la dernière fois. Que vous soyez séparés au niveau de vos groupes d'opposition, que vous choisissiez de ne plus être ceci ou cela, ce n'est pas la problématique. Vous avez été élus sur cette liste. Donc il n'y a pas d'erreur.

Ça peut changer aux prochaines élections. Mais la liste reste la liste de 2020. Et si vous démissionnez aujourd'hui, ce seront des personnes de cette liste qui seront prises.

Monsieur le Maire

On a accepté que vous vous sépariez pour le bulletin municipal, on vous donne la parole à tous les deux. Franchement...

Madame CAVALIERI D'ORO

Je voudrais simplement dire, puisque je suis passée par monsieur le préfet, puisque comme vous le savez très bien, j'ai été requalifiée divers droite. Cette liste, de toute façon, j'en ai été tête de liste. J'ai eu les deux mandats, conseillère municipale et conseillère communautaire, me semble-t-il. Cette liste, je pense que nous avons des idées fort différentes sur certains points, notamment le social. Cette liste ne peut pas légalement être requalifiée d'un autre nom.

Monsieur le Maire

Elle n'est pas requalifiée.

Madame CAVALIERI D'ORO

C'est bien ce que je dis.

Monsieur le Maire

C'était une liste RN. Au moment de l'élection, c'était comme ça.

Madame CAVALIERI D'ORO

Mais c'est moi qui suis dissidente du RN.

Monsieur le Maire

Vous croyez que les gens peuvent comprendre quelque chose dans ce truc-là, franchement ?

Monsieur OLIVEIRA

Si, ils comprennent que madame Cavaliere d'Oro est toujours RN.

Madame HOAREAU

C'est écrit, j'insiste.

Monsieur OLIVEIRA

Ils ne le lisent pas, les gens.

Madame HOAREAU

S'ils ne lisent pas ça, ils ne lisent pas le reste, donc c'est pareil.

Monsieur OLIVEIRA

La réflexion m'a été faite : "Ah bon ? Vous êtes toujours ensemble ?"

Monsieur le Maire

Qu'est-ce que vous entendez par droit de réponse, par contre ? Vous voulez répondre sur quoi ?

Monsieur OLIVEIRA

Je viens de vous le dire.

Monsieur le Maire

Ah d'accord, ça va. Continuez.

Monsieur OLIVEIRA

Il y a eu d'autres rumeurs suite à l'hôtel Delta. Je tenais à faire rectifier certaines choses. Une réponse au rachat par le département, je ne sais pas si vous avez eu des nouvelles ?

Madame HOAREAU

C'était dans le même article, Monsieur Oliveira. Si vous continuez la lecture du même article, du même point, effectivement, on dit que le département n'a jamais proposé un rachat

Monsieur OLIVEIRA

Ce n'est pas ce qui est dit sur Facebook, l'article est toujours sur les réseaux.

Madame HOAREAU

Mais il peut être toujours sur les réseaux, comme beaucoup de choses.

Monsieur OLIVEIRA

Il y a des erreurs sur les réseaux. Je préfère le spécifier en conseil municipal puisque d'autres gens le regardent.

Madame HOAREAU

Je redis ce qui a été écrit sur la communication mairie et la communication du groupe, c'est qu'effectivement, le département n'est jamais rentré dans ce sujet, dans cette affaire. Je le déplore à nouveau, il y a des choses qui sont dites et reliées qui sont fausses, qui sont à la limite de la diffamation. Mais bon, c'est comme ça.

(inaudible).

Il y a eu une rumeur « Delta vendu » puis un démenti que cela n'était pas vendu. C'est moi qui suis les déclarations d'intention d'aliéner. Donc je peux vous confirmer qu'il n'y a pas de projet de vente, en tout cas jusqu'à ce jour, et que nous ne sommes toujours pas informés, parce que je l'ai dit aussi dans cette communication, que nous n'avons pas été informés d'un projet de vente et que nous ne sommes toujours pas informés de projet de vente ou d'éventuels projets sur ce site.

Monsieur le Maire

Pour l'instant, il y a un prix de vente, paraît-il qu'on peut connaître si on est acheteur. Si vous êtes acheteur, vous pouvez peut-être avoir ce prix.

Monsieur OLIVEIRA

Non, je n'en ai pas les moyens. Ensuite, nous avons délibéré au mois de janvier pour la création de la commission de contrôle. Vous vous en rappelez bien, Monsieur le Maire ?

Je pense qu'il y a eu un amalgame qui a circulé sur les réseaux, c'est toujours pareil, au sujet de cette commission. Je reprends la loi : "Le Conseil général et les collectivités territoriales prévoient pour toute commune ayant plus de 75 000 euros de recettes de fonctionnement (inaudible). Le conseil municipal doit étudier lors d'une commission de contrôle les comptes détaillés des opérations de toute entreprise liée à la commune par une convention financière." C'est-à-dire, les délégations au service public. En aucun cas, ce n'est un contrôle des finances de la commune.

Monsieur le Maire

Bien sûr. Donc, ce n'est pas comme la Commission des finances de l'Assemblée nationale ou du Sénat.

Monsieur OLIVEIRA

Voilà. Nous, ça ne concerne que les délégations de service public.

Je voulais apporter cette spécificité, parce qu'on nous a dit qu'on n'avait pas, avec madame Cavalieri d'Oro, fait d'objection lorsque vous avez nommé ce conseil.

Monsieur le Maire

C'est le maire qui est président de cette commission.

Monsieur OLIVEIRA

Voilà, tout à fait. Le maire est président. La seule règle, c'est qu'il faut que toutes les oppositions soient représentées. C'est tout. On était bien dans les clous.

Monsieur le Maire

Si vous voulez vous rajouter, d'ailleurs, je pense que c'est possible. Puisque vous n'étiez pas là ce jour-là. On a dit que si vous étiez candidat, vous pourriez... Qui est-ce qui vient, alors ?

Madame HOAREAU

Ils sont deux. Ils peuvent choisir l'un ou l'autre. Un représentant, au moins, de chacun des groupes d'opposition.

Monsieur OLIVEIRA

C'était pour faire une clarification de tout ce qui a été dit au travers des réseaux sociaux. Ensuite, ma question. Pouvez-vous nous donner la liste des emplacements des panneaux d'affichage libres sur la commune ?

Monsieur GACH

C'est sur le site Internet de la ville. Les panneaux d'affichage libres sont mentionnés sur le site dans les démarches en ligne pour les assos. L'onglet Demande de communication. On peut vous donner la liste. Il y a cinq affichages libres, recto verso. Sur le parking de l'esplanade de la Madeleine, sur le parking de la gare, le porche de la mairie, le parking Halle Fields et sur l'aire

de covoiturage face au Carrefour Market. Après, les panneaux d'affichage libres, c'est les panneaux d'une superficie d'environ 2 mètres carrés, sont encadrés par le Code de l'environnement. L581-1 réservé à de l'affichage d'opinion et de l'affichage associatif à but non lucratif. Ces panneaux sont ouverts à tous sans gestion municipale, il faut le préciser. Par notion d'affichage libre, c'est à contenu libre, dans la limite du pénalement répréhensible évidemment. La deuxième question, si vous voulez la poser, je ne sais pas.

Monsieur OLIVEIRA

Oui, comme on se dit que sur les panneaux, nous y trouvons des affiches d'information pour des manifestations sur d'autres communes.

Monsieur GACH

La réponse est dans votre question, vous avez mis le mot libre.

Monsieur OLIVEIRA

Par contre, même si Auterive est l'élève le plus assidu du canton, elle n'est pas tout à fait dans les clous, puisque la loi précise que tout point d'affichage situé dans la commune doit se trouver à moins d'un kilomètre d'au moins un panneau d'affichage libre. C'est-à-dire que sur la commune, dans tout point où vous vous trouvez, il doit y avoir à un kilomètre un panneau d'affichage. Donc, il n'y en a pas suffisamment.

Monsieur GACH

Votre source, c'est quoi ?

Monsieur OLIVEIRA

Article R581-3 du Code de l'environnement.

Monsieur le Maire

On ne va pas mettre un panneau à la Mouillonne.

Monsieur OLIVEIRA

C'est un rappel de la loi, puisque dans certaines communes, il n'y a pas du tout de panneau d'affichage.

Monsieur le Maire

On en a cinq, mais c'est pas mal.

QUESTIONS DE MADAME CAVALIERI D'ORO

Madame CAVALIERI D'ORO

Je souhaiterais avoir une réponse aux questions suivantes. Premier point, quels sont les montants des loyers et charges payées pour chacun des logements d'urgence ?

Quels sont les critères d'attribution desdits logements ? Sont-ils actuellement occupés ? Et quels sont les profils des bénéficiaires ? Je vais m'expliquer sur profil.

Monsieur le Maire

Non, ne vous expliquez pas. Posez votre question.

Madame CAVALIERI D'ORO
Mais monsieur le maire, calmez-vous.

Monsieur le Maire
Écoutez, vous avez eu la parole 50 fois déjà.

Madame CAVALIERI D'ORO
Attendez, il y en a qui l'ont plus que moi. On est en démocratie.

Monsieur le Maire
Posez votre question.

Madame CAVALIERI D'ORO
L'abri d'urgence est-il occupé actuellement ? Combien de personnes peuvent-elles être accueillies en son sein ?

Madame TENSA
J'ai écrit, je souhaitais lire un petit texte sur le logement social et notamment le dispositif d'hébergement d'urgence. Je me permets de lire. J'espère que je ne serais pas interrompue.

Voici ce que dit la presse locale dans un article récent. Cette année 2024, avec la crise de l'immobilier, le logement neuf sera fortement malmené. La demande de logements sociaux explose. 70 % de la population est éligible. L'habitat social en Occitanie a enregistré 189 000 demandes, dont 56 000 uniquement sur la Haute-Garonne, une tendance en hausse de 10 % par rapport à l'année dernière. Ce résultat, vous l'aurez compris, ne se résorbe pas année après année. Conséquence, les délais pour obtenir un logement s'allongent, d'autant que les locataires actuellement en place ne libèrent plus leur domicile. En Haute-Garonne, le délai moyen d'attente est de 14 mois et demi avant une attribution. Il faut savoir que ceux qui voulaient devenir propriétaires le peuvent moins aujourd'hui avec la hausse du taux des intérêts, donc ils restent dans leur logement, ce qui grippe le parcours résidentiel. À ceci s'ajoutent les 15 000 nouveaux habitants par an qui décident de s'installer en Haute-Garonne.

Et ensuite, ceci me mènera à répondre à vos questions, madame Cavaliéri d'Oro, sur l'abri de nuit. J'y arrive. Il me semble déjà y avoir répondu, mais bon. Je vous rappelle madame que ces questions pouvaient aussi être présentées jeudi dernier au conseil d'administration, puisque nous en avons eu un. Mais il est vrai que cette instance n'est pas ouverte au public et encore moins filmée.

Mesdames et messieurs, vous avez en face de vous des élus qui sont sensibles et engagés pour les questions d'ordre social et encore plus en termes de logements pour tous. C'est un enjeu majeur et un défi pour nous, pour la majorité d'Auterive Autrement. Et j'en suis fière. Ne pas laisser des gens à la rue ou dans des logements insalubres. C'est terrible. Nous intervenons avec les services pour que justice soit faite, car oui, ce droit au logement est un droit fondamental. Le droit au logement en France trouve ses bases dans le dixième et onzième alinéa du préambule de la constitution du 27 octobre 1946. Ces lignes énoncent que la nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement.

Maintenant, je vais répondre à vos questions. Et si monsieur le maire le permet, je voudrais conserver la parole pour évoquer, comme je m'y étais engagée au dernier conseil municipal à donner des informations sur les logements pour tous, rue Virebent à la Briqueterie. Qu'est-ce qu'un dispositif d'hébergement d'urgence ?

L'article L345-2.2 du Code de l'action sociale et des familles précise que toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès à tout moment à un dispositif d'hébergement d'urgence.

La personne doit être confrontée soudainement à une urgence dans sa situation personnelle ou professionnelle. Une situation d'urgence justifiant une prise en charge peut être la suivante, et la liste n'est pas exhaustive dans ce que je vais vous dire.

- La personne est victime de violences en particulier intrafamiliale ;
- le logement principal de la personne a subi un sinistre le rendant inhabitable suite, par exemple, à un incendie ou à une catastrophe naturelle ;
- la personne a besoin d'un logement temporaire dans le cadre d'une procédure de divorce, de rupture de Pacs ou de concubinage ;
- la personne se trouve sans logement ;
- la personne fait l'objet d'une expulsion locative. Les situations listées ci-dessus ne sont pas exhaustives. Le service social de la commune devra expertiser si la demande de logement d'urgence justifie une prise en charge.

Ça, c'est pour vous dire l'organisation que nous mettons en place. Maintenant, je vais vous répondre sur les questions.

À la première question, je peux peut-être redire votre question, quels sont les montants des loyers et charges payés pour chacun des logements d'urgence. Le logement d'urgence n'a jamais eu depuis son existence demandée de payer des loyers ni des charges au résident, et ça continuera comme ça tant que je serai là. Quels sont les critères d'attribution des 10 logements ?

Je viens de lire la liste, les sans domicile fixe, les logements dégradés par incendie, inondation ou autres, et ensuite ouvert aux victimes de violences.

Sont-ils actuellement occupés et quels sont les profils des bénéficiaires ?

Actuellement occupé par une personne qui va prochainement, c'est une personne âgée, être relogée. C'est un bonheur, parce qu'on est arrivés à le reloger dans un parc social.

L'abri d'urgence est-il occupé actuellement ?

Oui, puisque je viens de vous le dire.

Combien de personnes peuvent être accueillies en son sein ?

Il y a deux chambres, donc on peut y mettre deux personnes, si possible du même sexe. C'est l'assistante sociale aussi et la conseillère en économie sociale et familiale qui voient les profils. Ensuite, elles s'occupent de mettre à l'abri ces gens. Les critères d'attribution sont évalués par l'assistante sociale, je viens de vous le dire.

Pendant le week-end, l'écu est d'astreinte. Je vous donne un peu l'organisation comme ça, ça sera clair pour tout le monde, si ça intéresse des personnes. Pendant le week-end, l'écu est

d'astreinte à la demande de la police municipale ou de la gendarmerie à la possibilité d'ouvrir l'abri de nuit en cas de nécessité.

Dès le lundi, l'assistante sociale rencontre la ou les personnes hébergées pour engager les démarches qui leur feront retrouver le plus rapidement possible leur autonomie et leur dignité. À l'instar des personnes qui pensent que c'est un eldorado ou alors un moyen de profiter du système, l'abri de nuit est un logement accessible pour répondre au coup dur de la vie que tout le monde peut subir. Ne l'oublions pas. Je passe, comme je vous l'ai proposé, sur les points concernant l'attribution des logements pour tous dits sociaux, rue Virebent, lieu dit la Briqueterie. Je m'engage à vous donner les logements qui sont attribués également bientôt par Promologis chemin Marengo.

Sur Virebent, sur les 44 logements de la Briqueterie, vous pouvez noter, 23 logements ont été donnés à des Autorivains, 9 logements à des personnes provenant de Toulouse, secteur 31100, 31200 et 31400, 4 logements à des personnes de la CCBA du territoire, pas très loin, 4 logements aux communes limitrophes de la CCBA, 2 logements pour les hors département. Autre info un peu plus complète, les 28 logements ont été attribués à des salariés, 9 logements à des bénéficiaires du RSA, 4 logements à des personnes percevant l'AAH, l'allocation adulte handicapé, 2 logements à des personnes percevant du chômage et 1 logement à un retraité. 26 candidatures ont été retenues. Je voulais faire ce point-là et j'en suis satisfaite.

Mme CAVALIERI D'ORO

Je vais vous remercier, madame Tensa, et merci aux services.

J'ai eu l'impression d'entendre monsieur Macron.

Madame TENSA

Merci aux services sociaux.

Mme CAVALIERI D'ORO

Ça m'a amusé, il y avait la même intonation que monsieur Macron. C'est bizarre. Vous m'avez vraiment amusée, parce que tout ça, je le savais.

QUESTIONS DIVERSES DE MRS GALLET ET SCAPIN

Monsieur SCAPIN

Trois questions, la première concerne la future caserne des pompiers. Est-ce que vous pouvez nous donner l'origine de propriété des parcelles vendues par l'OPHLM ? En quelle année ces parcelles ont-elles été achetées par l'OPHLM, à qui, à quel prix ? Et est-ce que vous avez acte ?

Monsieur le Maire

Elles ont été achetées, il y avait un hectare, c'est plus que la parcelle actuelle, en 1961 au franc symbolique.

Monsieur SCAPIN

À qui ?

Monsieur le Maire

Elle était vendue par la mairie au franc symbolique à l'OPH en 1961.

Et j'ai les documents.

Monsieur SCAPIN

Très bien. Ensuite, ma deuxième question concerne le magazine municipal qui a été distribué courant janvier aux Auterivains. Dans l'expression libre du groupe majoritaire du magazine municipal, il est écrit concernant le lycée que « c'est sur la base d'un dossier solide que nous avons pu candidater et obtenir en 2020 l'accord malgré tous les mensonges propagés par l'opposition à ce sujet, tentant de déstabiliser cette démarche, allant encore récemment jusqu'à dire que cela ne se ferait pas ». Est-ce que vous pouvez nous préciser quels sont les opposants auxquels vous faites allusion et quelle est la source de ces informations ?

Madame HOAREAU

Je ne savais pas qu'on aurait à commenter des expressions libres, parce qu'on ne se permet pas, et pourtant il y aurait souvent des choses à dire, de commenter les vôtres. Les réseaux sociaux ont cette vertu ou ce vice que des choses sont publiées, parfois effacées, mais parfois conservées. Et toutes les questions qui tournent autour du lycée, nous pouvons les trouver sur différentes listes, dont une liste qui, comme nous parlions tout à l'heure de la liste Libérons Auterive, s'appelait Ensemble pour Auterive en 2020, avec un certain nombre de personnes sur cette liste, dont aujourd'hui vous êtes les représentants.

Et il y a des choses qui ont été dites dès janvier 2020 sur cette question du lycée en niant à plusieurs reprises, y compris dans ce conseil, le fait que ce projet allait se faire. Et encore récemment par des personnes appartenant à cette liste de 2020, notamment en juin 2023, allant même jusqu'à dire que le permis n'était pas accordé.

Je veux bien qu'on se dédouane toujours des gens avec qui on a cheminé un moment, mais dans l'expression libre, et je le revendique, nous avons effectivement depuis le début de ce projet fait face par rapport aux groupes auxquels vous appartenez à toute une série d'interpellations et notamment de mensonges.

Mais même quand on nettoie les dires des sites ou des réseaux sociaux, parfois il y a des choses qui restent et qui sont encore affichées ou qui ont pu encore être affichées et conservées à un moment donné. Il y a des personnes dans cette salle qui en 2020 et ensuite ont dit des choses. Mais moi, c'est l'expression libre du groupe et je ne vois pas en quoi j'aurai à vous donner des noms. Comptez parmi les vôtres, pour ceux qui peuvent se sentir concernés en tout cas.

Monsieur SCAPIN

OK. Ensuite, concernant la dérogation dominicale dont nous avons parlé lors du conseil municipal du 16 octobre 2023, madame Duprat nous avait proposé de nous transmettre la liste des commerces qui utilisaient ce dispositif dérogatoire. Est-ce que vous pourriez nous la communiquer ?

Madame DUPRAT

Effectivement et je vous prie de m'en excuser, j'aurais dû vous avertir, mais je suis un peu dans la difficulté, puisqu'il n'y a eu aucun commerce. Et je me le suis fait encore certifier cette semaine par l'inspectrice du travail à la DEETS, aucun commerce qui souhaitait une dérogation n'a fait de demandes de dérogation. Tous ceux qui ont ouvert le dimanche sont dans le cadre de la loi. Donc vous avez des commerces qui ouvrent tous les dimanches, mais ça dépend de leur NAF et de leur APE, puisqu'ils ne rentrent pas dans le cadre de cette dérogation.

Monsieur SCAPIN

C'était bien notre question lors du conseil municipal où on se posait la question "qui pouvait utiliser ?" Donc, apparemment personne. Et sur les années précédentes, c'est pareil ou...?

Madame DUPRAT

Effectivement, il peut y avoir des demandes de dérogation. Là, on a un commerce qui est venu vers nous et qui nous a posé la question. On lui a dit qu'il rentrait dans le cadre de la loi et qu'il fallait qu'il demande d'une dérogation, ce qu'il a peut-être fait. Mais pour l'instant, je n'ai pas le retour. En tout cas, en 2023, il n'y a eu aucune demande. Veuillez m'excuser de ne pas vous avoir informés plutôt de cette information.

Madame TERRIER

Je prends juste un petit peu la parole pour une nouvelle agréable de fin de conseil, ce qui devrait alléger les choses, puisqu'on va parler des fleurs. Nous étions cet après-midi au conseil départemental pour la remise des prix des villes et villages fleuris et nous avons eu le plaisir, Auterive a un troisième prix, ce qui pour nous une grande satisfaction, parce qu'il y a beaucoup de travail fait par les services. Ça demande chaque année un dossier solide, du boulot qui se fait en amont. Cet après-midi, nous étions un certain nombre, notamment des agents, Laurent PULOU, les responsables du fleurissement qui étaient là, et des habitants qui également ont été primés. Madame Jouany a eu un premier prix avec un olivier. Et deux autres personnes, madame (Larcher) et madame Robert, qui étaient là, ont été primées. Nous avons gagné un bel olivier et un diplôme d'honneur, ce qui donne du baume au cœur, et je pense que les services étaient particulièrement contents. Je suis ravie pour eux, parce que je sais comment ils bossent autour de ce fleurissement et de l'entretien de la ville. On peut penser qu'Auterive à certains moments pour certaines choses n'est pas encore devenu la ville parfaite, mais on sait qu'il y a du travail derrière tout ça. C'était un beau moment de remise de prix.

La séance est levée à 23 heures

Le Maire

René AZEMA